



COMPTES CONSOLIDÉS

ET NOTES ANNEXES

2025

<u>1</u>	Comptes consolidés	3
-----------------	---------------------------	----------

<u>2</u>	Notes annexes aux comptes consolidés	8
-----------------	---	----------

1.

Comptes consolidés

1.1 Compte de résultat consolidé

1.2 État du résultat global consolidé

1.3 État de la situation financière

Actif consolidé

Passif consolidé

1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

1.5 Variation des capitaux propres consolidés

1.1 Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2025	2024
Chiffre d'affaires opérationnel	4.2	2 732	2 609
Autres revenus	4.2	229	247
Revenu total	4.2	2 961	2 856
Charges d'exploitation	4.3	(1 601)	(1 591)
Amortissements	5.6	(266)	(225)
Résultat d'exploitation avant autres charges et produits	4.5	1 094	1 040
Résultat des sociétés mises en équivalence	5.4	-	-
Autres charges et produits	10.1	(46)	(28)
Résultat d'exploitation y compris résultat des sociétés mises en équivalence		1 048	1 012
Résultat financier	6.1	(210)	(213)
Résultat avant impôts		838	799
Impôts	7	(274)	(254)
Résultat net de l'ensemble consolidé		564	545
Résultat net, part du Groupe		521	507
Résultat net, part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle	8.3	43	38
Résultat net par action (en euros)	8.2	2,18	2,07
Résultat net dilué par action (en euros)	8.2	2,12	2,01

1.2 État du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
Résultat net de l'ensemble consolidé	564	545
Autres éléments du résultat global		
Ecart de conversion	(141)	(75)
Variation des instruments financiers & actifs évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	22	(30)
Impôts sur les éléments recyclables en résultat	(7)	10
Éléments recyclables en résultat	(126)	(95)
Ecart actuariel sur les obligations au titre des prestations définies	-	-
Impôts sur les éléments non recyclables en résultat	-	-
Éléments non recyclables en résultat	-	-
Total autres éléments du résultat global	(126)	(95)
Résultat global	438	450
Résultat global, part du Groupe	392	427
Résultat global, part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle	46	23

1.3 État de la situation financière

Actif consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2025	2024
Goodwill	5.1	3 003	3 262
Immobilisations incorporelles	5.2	1 358	1 264
Immobilisations corporelles	5.3	157	181
Participation dans les sociétés mises en équivalence	5.4	8	8
Actifs financiers non courants	6.2	113	116
Actifs d'impôts différés	7.2	74	83
Total actif non courant		4 713	4 914
Clients	4.8	2 849	2 764
Stocks et autres tiers actif	4.8	760	691
Fonds réservés	4.7	1 661	1 866
Actifs financiers courants	6.2	11	17
Autres placements de trésorerie	6.3	1 689	1 375
Trésorerie & équivalents de trésorerie	6.3	1 885	1 639
Total actif courant		8 855	8 352
Total actif		13 568	13 266

Passif consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2025	2024
Capital		474	484
Primes et réserves consolidées		(710)	(810)
Ecart de conversion		(636)	(499)
Titres d'autocontrôle		(50)	(83)
Capitaux propres part du Groupe		(922)	(908)
Intérêts ne conférant pas le contrôle		104	99
Capitaux propres	8	(818)	(809)
Dettes financières non courantes	6.4 / 6.5	3 385	3 610
Autres passifs financiers non courants	6.4 / 6.5	169	314
Provisions à caractère non courant	10.2	19	19
Passifs d'impôts différés	7.2	279	271
Total passif non courant		3 852	4 214
Dettes financières courantes	6.4 / 6.5	1 122	803
Autres passifs financiers courants	6.4 / 6.5	150	110
Provisions à caractère courant	10.2	13	13
Fonds à rembourser	4.6	6 125	5 722
Fournisseurs	4.6	1 911	1 793
Dettes d'impôts courants	4.6	39	70
Autres tiers passif	4.8	1 174	1 350
Total passif courant		10 534	9 861
Total capitaux propres et passif		13 568	13 266

1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

	Notes	2025	2024
Résultat net part du Groupe		521	507
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		43	38
Quote-part des sociétés mises en équivalence	5.4	-	-
Amortissements et variation des provisions d'exploitation		289	245
Charges liées au paiement en actions		23	28
Impact non cash des autres charges et produits		6	41
Différence entre impôt décaissé et charge d'impôt		(24)	(4)
Dividendes reçus des sociétés consolidées par mise en équivalence	5.4	1	5
Marge brute d'autofinancement		859	860
Autres charges et produits (y compris frais de restructuration)		40	10
Marge Brute d'Autofinancement avant autres charges et produits (FFO)		899	870
Diminution (Augmentation) du Besoin en Fonds de Roulement	4.6	239	(68)
Diminution (Augmentation) courante des Fonds réservés	4.7	171	247
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		1 309	1 049
Autres charges et produits (y compris frais de restructuration) encaissés / décaissés		(39)	(20)
Flux de Trésorerie des activités opérationnelles incluant les autres charges et produits (A)		1 270	1 029
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(198)	(217)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		(13)	(6)
Décaissements liés à des acquisitions, nets de la trésorerie acquise		(16)	(504)
Encaissements liés à des cessions d'actifs		15	23
Flux de Trésorerie liés aux investissements / désinvestissements (B)		(212)	(704)
Augmentation de capital		(5)	2
Dividendes payés ⁽¹⁾	3.1	(333)	(307)
(Achats) ventes de titres d'autocontrôle		(125)	(359)
Augmentation des dettes financières long terme	6.5	756	505
Diminution des dettes financières long terme	6.5	(6)	-
Variation des dettes financières courantes nette de la variation des titres de placement		(958)	120
Flux de Trésorerie des activités de financement (C)		(671)	(39)
Incidence des variations des cours des devises (D)		(76)	(73)
Variation de trésorerie (E) = (A) + (B) + (C) + (D)		311	213
Trésorerie ouverture		1 540	1 327
Trésorerie clôture		1 851	1 540
Variation de trésorerie		311	213

(1) Dont (289) millions d'euros de dividendes en numéraire versés aux actionnaires de la société mère, d'un montant de 1,21 euro par action et (44) millions d'euros versés aux actionnaires minoritaires.

La trésorerie nette à la clôture s'analyse comme suit :

	Notes	2025	2024
Trésorerie & équivalents de trésorerie	6.3	1 885	1 639
Découverts bancaires	6.5	(34)	(99)
Trésorerie nette		1 851	1 540

1.5 Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Capital	Primes liées au capital	Titres d'auto contrôle	Réserves consolidées Groupe	Réserves liées aux avantages au personnel	Réserves de juste valeur des instruments financiers	Réserves liées aux gains et pertes actuariels	Ecart de conversion	Résultat de la période	Capitaux propres Groupe	Total Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
Notes					8				1.5				
2023		499	1 036	(73)	(2 178)	194	7	4	(435)	267	(679)	110	(569)
Affectation du résultat 2023		-	-	-	267	-	-	-	-	(267)	-	-	-
Augmentation (réduction) de capital													
- en numéraire		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
- annulation d'actions autodétenues	(15)	(15)	(281)	-	-	-	-	-	-	-	(296)	-	(296)
- levée d'option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- distribution de dividendes en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividende distribué	-	-	-	-	(271)	-	-	-	-	-	(271)	(36)	(307)
Variations de périmètre	-	-	-	-	(32)	-	-	-	(2)	-	(34)	2	(32)
Variation liée aux avantages au personnel	-	-	-	-	-	28	-	-	-	-	28	-	28
(Acquisitions) cessions de titres d'autocontrôle	-	-	-	(10)	(55)	-	-	-	-	-	(65)	-	(65)
Autres	-	-	-	-	(11)	(6)	(1)	-	-	-	(18)	(2)	(20)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	(18)	-	(62)	-	(80)	(15)	(95)
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	507	507	38	545
Résultat global total	-	-	-	-	-	-	(18)	-	(62)	507	427	23	450
2024		484	755	(83)	(2 280)	216	(12)	4	(499)	507	(908)	99	(809)
Affectation du résultat 2024		-	-	-	507	-	-	-	-	(507)	-	-	-
Augmentation (réduction) de capital													
- en numéraire	-	-	-	-	(6)	-	-	-	-	-	(6)	1	(5)
- annulation d'actions autodétenues	(10)	(10)	(136)	-	-	-	-	-	-	-	(146)	-	(146)
- levée d'option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- distribution de dividendes en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividende distribué	3.2	-	-	-	(289)	-	-	-	-	-	(289)	(44)	(333)
Variations de périmètre	2	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	3	4
Variation liée aux avantages au personnel	-	-	-	-	-	23	-	-	-	-	23	-	23
(Acquisitions) cessions de titres d'autocontrôle	-	-	-	33	(14)	-	-	-	-	-	19	-	19
Autres	-	-	-	-	(14)	-	-	-	6	-	(8)	(1)	(9)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	14	-	(143)	-	(129)	3	(126)
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	521	521	43	564
Résultat global total	-	-	-	-	-	-	14	-	(143)	521	392	46	438
2025		474	619	(50)	(2 095)	239	2	4	(636)	521	(922)	104	(818)

La ligne « Autres » comprend principalement l'impact, en réserves Groupe, de la dette liée aux options sur les actionnaires minoritaires (cf. Note 6.5 « Analyse de l'endettement net et de la trésorerie nette »).

2.

Notes annexes aux comptes

NOTE 1	Présentation du groupe et base de préparation des états financiers consolidés	NOTE 8	Capitaux propres
NOTE 2	Acquisitions, développements et cessions	NOTE 9	Avantages sociaux
NOTE 3	Faits marquants	NOTE 10	Autres provisions, charges et produits
NOTE 4	Activité opérationnelle	NOTE 11	Informations supplémentaires
NOTE 5	Actifs non courants	NOTE 12	Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2025
NOTE 6	Éléments financiers	NOTE 13	Evènements postérieurs à la clôture
NOTE 7	Impôts sur les bénéfices – Taux effectif d'impôt	NOTE 14	Glossaire



Ce symbole signale un point normatif IFRS.



Ce symbole signale une définition spécifique au groupe Edenred.



Ce symbole signale qu'un recours à une estimation ou au jugement a été effectué. En l'absence de normes ou d'interprétations applicables à une transaction spécifique, la Direction d'Edenred fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie Groupe, et traduisent la réalité économique des transactions.



Ce symbole met en évidence les données chiffrées du Groupe pour l'exercice en cours ainsi que la période comparative.

NOTE 1 Présentation du groupe et base de préparation des états financiers consolidés

1.1 Description de l'activité

Edenred est la première plateforme digitale de services aux entreprises pour les avantages aux salariés, la mobilité professionnelle et les paiements inter-entreprises.

Opérant dans 44 pays, elle connecte plus de 60 millions d'utilisateurs à plus de 2 millions de commerçants partenaires au travers de plus d'1 million d'entreprises clientes.

Edenred propose des solutions dédiées à l'engagement des collaborateurs (titres-restaurant, transports, cadeaux, bien-être, récompenses et offres préférentielles de complément de pouvoir d'achat), la mobilité (approvisionnement multi-énergies, incluant la recharge électrique, services de gestion des flottes, maintenance, péage et parking) et les paiements inter-entreprises (cartes virtuelles). Edenred distribue également sur sa plateforme les offres de plus de 120 partenaires en plus de ses propres solutions.

Fidèles à la raison d'être du Groupe, « Enrich connections. For good. », ces solutions améliorent le bien-être et le pouvoir d'achat des utilisateurs et simplifient la vie des conducteurs de véhicules professionnels tout en favorisant l'accès à une alimentation plus saine, à des produits plus respectueux de l'environnement et à une mobilité plus durable. Elles renforcent l'attractivité et l'efficacité des entreprises et vitalisent l'emploi et l'économie locale.

Les 12 000 collaborateurs d'Edenred s'engagent au quotidien pour faire du monde du travail un monde connecté plus efficace, plus sûr et plus responsable.

En 2025, grâce à ses actifs technologiques globaux, le Groupe a généré un volume d'affaires de près de 49 milliards d'euros principalement au travers d'applications mobiles, de plateformes en ligne et de cartes.

Coté sur Euronext Paris, Edenred fait partie des indices CAC Next 20, CAC Large 60, Euronext 100, Euronext Tech Leaders, FTSE4Good, DJSI Europe Index, DJSI World Index et MSCI Europe.

1.2 Gestion de la structure de capital

L'objectif principal d'Edenred est de maintenir une structure de capital équilibrée maximisant la valeur pour les actionnaires et compatible avec une notation de crédit « strong investment grade » lui permettant d'accéder aux marchés de capitaux dans de bonnes conditions.

Cette politique financière suppose un suivi rigoureux du niveau d'endettement et des ratios sur capital lors de la détermination des politiques d'investissement, d'acquisitions et de retour aux actionnaires. Afin d'optimiser sa structure de capital, le groupe peut notamment ajuster sa politique de dividendes versés, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions.

1.3 Renseignements concernant la société consolidante

Edenred S.E. est une Société Européenne à Conseil d'administration, mère du Groupe Edenred. Son siège social est situé au 14-16 boulevard Garibaldi, 92130 Issy-les-Moulineaux, France.

La Société est régie par les dispositions communautaires et nationales en vigueur et par ses statuts. Son capital est de 473 949 166 euros, et elle est immatriculée en France au RCS Nanterre 493 322 978 ; NAF : 7010Z.

Edenred S.E. assure la direction et la coordination de l'ensemble de ses filiales et apporte à celles-ci des prestations d'assistance au management, notamment en matière juridique, financière, fiscale et sur les systèmes d'informations.

Le Conseil d'administration d'Edenred du 23 février 2026 a arrêté les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 7 mai 2026.

1.4 Base de préparation des états financiers consolidés



En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés d'Edenred au titre de l'exercice 2025 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2025. Ces comptes présentent en données comparatives l'exercice 2024 établi selon les mêmes principes et conventions et le même référentiel comptable.

Compte tenu de ses performances, de ses flux de trésorerie ainsi que de sa situation nette, le Groupe a retenu l'hypothèse de continuité d'exploitation dans la préparation de ses états financiers consolidés.

Les états financiers du Groupe sont présentés en millions d'euros, sans décimales. Les arrondis peuvent dans certains cas, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux figurant dans les tableaux.

Les règles et méthodes comptables utilisées par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025 sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024, à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations entrés en vigueur le 1er janvier 2025.

Textes d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2025

Normes, amendements ou interprétations	Impact sur les états financiers consolidés
Amendements à IAS 21 - "Absence de convertibilité"	Non significatif

Textes publiés non applicables au 31 décembre 2025

Normes, amendements ou interprétations	Date d'application
Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 - "Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles"	1er janvier 2026
Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 - "Classement et évaluation des instruments financiers"	1er janvier 2026
Amendements liés aux améliorations annuelles des normes IFRS - volume 11	1er janvier 2026
IFRS 18 - "Présentation des états financiers et informations à fournir"	1er janvier 2027*
IFRS 19 - "Filiales sans obligation d'information du public - Informations à fournir"	1er janvier 2027*
Amendements à IAS 21 - "Conversion dans une monnaie de présentation qui est celle d'une économie hyperinflationniste"	1er janvier 2027*

* Sous réserve de l'adoption par l'Union Européenne

Le Groupe n'a procédé à l'application anticipée d'aucune de ces normes, amendements ou interprétations dont l'entrée en vigueur est postérieure au 31 décembre 2025. Par ailleurs, l'évaluation des incidences futures d'IFRS 18 est en cours.

1.5 Monnaie de présentation et monnaies étrangères



Conformément à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » et pour les besoins de la consolidation, les postes de bilan exprimés dans une monnaie fonctionnelle différente de l'Euro (monnaie de présentation des états financiers du groupe) sont convertis en Euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de la période. Les comptes de résultat exprimés en devises sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant figurent dans les capitaux propres et seront comptabilisés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel les activités seront cédées ou liquidées.

Code ISO	Monnaie	Pays	2025		2024	
			Taux clôture	Taux moyen	Taux clôture	Taux moyen
			au 31/12/2025		au 31/12/2024	
			1 euro =	1 euro =	1 euro =	1 euro =
ARS	Peso	ARGENTINE	1 705,66	1 705,66	1 071,09	1 071,09
BRL	Real	BRESIL	6,44	6,31	6,43	5,83
AED	Dirham	EMIRATS ARABES UNIS	4,32	4,15	3,82	3,97
USD	Dollar	ETATS- UNIS	1,18	1,13	1,04	1,08
MXN	Peso	MEXIQUE	21,12	21,68	21,55	19,82
CZK	Koruna	REPUBLIQUE TCHEQUE	24,24	24,69	25,19	25,12
RON	Leu	ROUMANIE	5,10	5,04	4,97	4,97
GBP	Pound	ROYAUME- UNI	0,87	0,86	0,83	0,85
SEK	Krona	SUEDE	10,82	11,07	11,46	11,44
TWD	Dollar	TAIWAN	36,91	35,18	34,07	34,74
TRY	Lira	TURQUIE	50,48	50,48	36,74	36,74
VES	Bolivar	VENEZUELA	347,80	148,34	53,97	41,55

L'impact sur les capitaux propres consolidés part du Groupe de la variation des écarts de conversion est de (143) millions d'euros entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025. Cette variation s'explique principalement par l'impact de l'hyperinflation (cf. paragraphe ci-dessous) et par les écarts de conversion sur les devises suivantes :

Code ISO	Monnaie	Pays	2025
BRL	Real	BRESIL	(3)
USD	Dollar	ETATS- UNIS	(66)
MXN	Peso	MEXIQUE	6
GBP	Pound	ROYAUME- UNI	(60)

Le solde de (636) millions d'euros de réserves de change part du Groupe comprend principalement les réserves liées au BRL pour (418) millions d'euros, le VES pour (130) millions d'euros, l'ARS pour (56) millions d'euros, le TRY pour (35) millions d'euros, le GBP pour (17) millions d'euros, l'USD pour (8) millions d'euros ainsi que l'impact de l'hyperinflation en Argentine pour 43 millions d'euros et en Turquie pour 32 millions d'euros.

Hyperinflation en Argentine et en Turquie

L'Argentine et la Turquie sont considérées comme des pays en hyperinflation depuis respectivement le 1er juillet 2018 et le 1er janvier 2022. Le Groupe applique la norme IAS 29 – « Information financière dans les économies hyperinflationnistes ».

Le groupe a utilisé les taux de conversion du change EUR/ARS de 1 075.66 et EUR/TRY de 50,48. Les éléments non monétaires sont respectivement ajustés avec l'indice IPC (Indice des Prix à la Consommation) publié par l'INDEC (Institut National de la Statistique) en Argentine et avec l'indice TÜFE (Indice des Prix à la Consommation) en Turquie.

L'application de la comptabilité d'hyperinflation à l'Argentine et à la Turquie a un impact de (16) millions d'euros sur le résultat net part du Groupe et de 17 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés.

1.6 Recours à des jugements et estimations

La préparation des états financiers nécessite le recours à des estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, des produits et charges de l'exercice ainsi que pour la prise en compte des aléas positifs et négatifs existant à la date de clôture et sur la base des informations disponibles à la date d'établissement des comptes.

En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes en date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient différer significativement des estimations actuelles.

En particulier, le Groupe a eu recours à des jugements et estimations pour l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill et des actifs incorporels (*cf. Note 5.5 « Tests de dépréciation »*); pour l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis dans le cadre des regroupement d'entreprises (*cf. Note 5.1 « Goodwill »*); pour l'évaluation des provisions pour risques et charges (*cf. Note 10.2 « Provisions »*), ou encore l'évaluation des actifs d'impôts différés issus des déficits fiscaux reportables, au travers des projections de résultats taxables (*cf. Note 7.2 « Impôts différés »*).

Appréciation des effets du changement climatique sur les états financiers

Le Groupe a exercé son jugement pour apprécier les risques et impacts liés aux effets du changement climatique sur ses états financiers. Ainsi, les risques significatifs identifiés et leurs impacts sont les suivants.

L'évolution des sociétés vers une économie bas carbone et l'implémentation de mécanismes de taxation carbone à des fins de régulations des émissions, pourraient, à terme, avoir un impact sur les activités liées à la mobilité professionnelle.

Les nouvelles considérations sociétales liées au changement climatique ainsi que le développement du marché des véhicules électriques font naître le risque d'apparition de nouveaux concurrents spécialisés dans la recharge de véhicules électriques. Les revenus liés aux cartes de carburant pourraient également être impactés par la part croissante des véhicules électriques dans les ventes de véhicules neufs, les recharges se faisant statistiquement moins souvent en stations de recharge qu'au domicile ou sur le lieu de travail.

Ces considérations sur les solutions de mobilités professionnelles ont été prises en compte par le management dans l'élaboration des hypothèses de croissance et de développement utilisées dans le cadre des tests de dépréciation sur les immobilisations corporelles et incorporelles. Le Groupe n'a pas identifié, à ce titre, de pertes de valeur sur ses actifs. Les enjeux climatiques mentionnés n'ont pas remis en cause les durées d'utilité des actifs du Groupe et les plans d'amortissement pratiqués ont été maintenus.

Par ailleurs, une part croissante des activités du Groupe est basée sur le traitement de transactions informatiques, induisant une dépendance aux éléments qui composent les infrastructures réseaux, comme les sources d'électricité utilisées, le bon fonctionnement du réseau internet ou encore la disponibilité des *data centers*. La plupart des scénarios élaborés par les observateurs spécialisés prévoient un accroissement de la fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes pouvant entraîner des inondations ou des coupures d'électricité. Pour le Groupe, les interruptions d'activités résultant de ces événements climatiques extrêmes peuvent engendrer, entres autres, des coûts de remise en état des bureaux ou installations utilisés par Edenred, ainsi que des risques de pertes de chiffre d'affaires.

Enfin, lors des analyses de risques réalisées par la direction juridique, le Groupe a conclu qu'il n'est exposé à aucun risque légal significatif lié au changement climatique. Le Groupe n'a ainsi comptabilisé aucune provision pour risques et charges à ce titre.

NOTE 2 Acquisitions, développements et cessions



Conformément à la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés », le contrôle d'une entité est déterminé suite à une évaluation des critères spécifiés par la norme, ne se limitant pas au pourcentage de contrôle (supérieur à 50%) ; un investisseur contrôle une autre entité lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à un rendement variable et qu'il a la possibilité d'influer sur ce rendement du fait du pouvoir qu'il exerce sur l'entité.

A l'occasion de la première consolidation des filiales du Groupe, il est procédé, dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs acquis et passifs assumés). L'évaluation se fait dans la devise de l'entité acquise.

Conformément à la norme IFRS 11 « Partenariats », les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus dans une entité associée ou contrôlée conjointement le coût d'acquisition de ces titres ajusté de la quote-part du Groupe dans les variations de l'actif net de l'entité depuis son acquisition.

Le Groupe comptabilise ses regroupements d'entreprises et ses transactions sans perte de contrôle relatives aux intérêts ne conférant pas le contrôle conformément aux normes IFRS 3 "Regroupements d'entreprises" et IFRS 10 "Etats financiers consolidés" respectivement.

Dans le cadre de certaines acquisitions et/ou regroupements d'entreprise, le Groupe consent aux actionnaires minoritaires des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces options peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie ; en outre, ces options peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie. Le Groupe enregistre un passif financier à la valeur actuelle du prix d'exercice des options accordées aux actionnaires minoritaires des entités concernées. La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement des capitaux propres.

Toute transaction avec des actionnaires minoritaires portant sur des titres de capital – sans perte de contrôle – doit être comptabilisée au sein des capitaux propres.

Acquisitions, développements et cessions 2025

Spirii

Le 30 avril 2024, Edenred a acquis 87,6% de la société danoise Spirii, plateforme SaaS européenne de recharge des véhicules électriques et a conclu un accord lié à une option d'achat portant sur les 12,4% restants, dont les conditions ont été révisées par un avenant datant du 2 juin 2025, et qui a été exercée sur le premier semestre 2025.

L'allocation définitive du prix d'acquisition a conduit à la constatation d'une marque amortissable de 14 millions d'euros, d'une relation clientèle de 14 millions d'euros, d'une technologie d'un montant additionnel de 5 millions d'euros et d'un goodwill de 113 millions d'euros.

RB

Edenred a acquis au 1er août 2024 100% du capital de la société RB, plateforme brésilienne de premier plan dans le domaine des avantages liés aux déplacements des salariés. Outre des cartes de transport, RB distribue des solutions tierces de titres restauration et alimentation.

L'allocation définitive du prix d'acquisition a conduit à la constatation d'une relation clientèle de 27 millions d'euros, d'une technologie de 5 millions d'euros, d'une marque amortissable de 3 millions d'euros et d'un goodwill de 67,5 millions d'euros.

IP Plus

Le 2 décembre 2024, Edenred a acquis 100% de la société italienne de cartes énergie IP Plus.

L'allocation définitive du prix d'acquisition a conduit à la constatation d'une relation clientèle de 96 millions d'euros et d'un goodwill de 167 millions d'euros.

NOTE 3 Faits marquants

3.1 Paiement du dividende 2024

L'assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 7 mai 2025 a approuvé le dividende au titre de l'exercice 2024 d'un montant de 1,21 euro par action.

Le dividende total s'élève à 289 millions d'euros et a été versé en numéraire aux actionnaires du Groupe le 12 juin 2025.

3.2 Contentieux Brésil

Le 11 novembre 2025, la présidence brésilienne a promulgué un décret modifiant le régime du Programme d'Alimentation des Travailleurs (PAT), imposant des restrictions sur les commissions facturées par les émetteurs de titre alimentation et rendant obligatoire l'utilisation de réseaux de paiement ouverts.

En réponse, Edenred a déposé une demande de suspension provisoire de ce décret le 15 janvier 2026, affirmant son inconstitutionnalité, puisque les modifications importantes apportées au régime du PAT devraient être légiférées et non modifiées par décret.

Le 20 janvier 2026, un juge de première instance a donné raison à Edenred, suspendant temporairement l'application de ce décret. Cette décision a depuis été reprise par d'autres émetteurs de titre alimentation ayant engagé des procédures judiciaires similaires. Le gouvernement peut faire appel de cette décision jusqu'au 18 mars 2026, ce qui conduira à un examen par un panel de trois juges qui doit déterminer, sous trois à six mois, s'il convient de maintenir la suspension pendant la procédure d'appel.

En parallèle, le 10 février 2026, le gouvernement a saisi le TRF3 (Tribunal Regional Federal da Terceira Região) pour qu'il suspende la décision de 1ère instance. Cette décision, qui n'est pas soumise à un délai légal obligatoire, pourra faire l'objet d'un appel dans un délai d'un mois suivant son rendu et cet appel n'aura pas d'effet suspensif. Il faudra du temps pour résoudre complètement ce sujet puisque le jugement final sur le fond n'est pas attendu avant 12 mois, et il pourrait être suivi d'autres appels qui prolongeraient encore le délai.

NOTE 4 Activité opérationnelle

4.1 Secteurs opérationnels



La norme IFRS 8 requiert de présenter l'information financière par « secteurs opérationnels ». Ces secteurs sont définis sur la base des éléments suivis en interne par le principal décideur opérationnel du groupe pour évaluer la performance et allouer les ressources. Les informations à fournir incluent notamment les principaux indicateurs de résultat, ainsi que des données complémentaires sur les actifs et les passifs.



A compter de l'exercice 2025, et conformément aux ambitions présentées dans le plan *Amplify* lors du Capital Markets Day de novembre 2025, le Groupe a revu la définition de ses secteurs opérationnels. Ce changement vise à refléter la façon dont le Principal Décideur Opérationnel (PDO) affecte désormais les ressources aux activités du Groupe et évalue leur performance.

Jusqu'à l'exercice précédent, les secteurs opérationnels étaient définis et présentés sur la base d'une segmentation par zones géographiques. Désormais, le Groupe présente une segmentation par lignes de métiers, traduisant son organisation interne.

Conformément aux dispositions d'IFRS 8, les informations sectorielles comparatives ont été retraitées pour tenir compte de cette évolution.

Principal décideur opérationnel



Le principal décideur opérationnel du Groupe est le Président-directeur général assisté du Comité exécutif (ou « Direction générale ») qui affecte les ressources aux différents secteurs opérationnels et en évalue les performances.

Les décisions prises par la Direction générale se basent sur le reporting interne du Groupe. Ce reporting interne présente des données par ligne de métier, au niveau desquelles les décisions opérationnelles sont prises et qui constituent les secteurs opérationnels et les secteurs reportables au sens d'IFRS 8.

Les activités du Groupe sont organisées en trois lignes de métiers :

- Avantages aux salariés
- Mobilité
- Solutions de paiement & nouveaux marchés

Les transactions entre secteurs ne sont pas significatives.

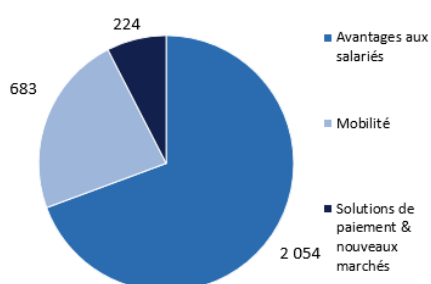
Présentation condensée de données financières

La direction du Groupe suit la performance de l'activité sur la base :

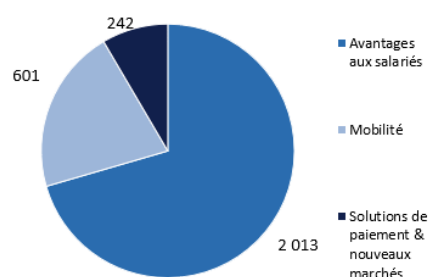
- du revenu total
- de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBITDA)
- du résultat d'exploitation avant autres charges et produits (EBIT)



Revenu total des secteurs opérationnels (avec chiffre d'affaires inter secteurs)



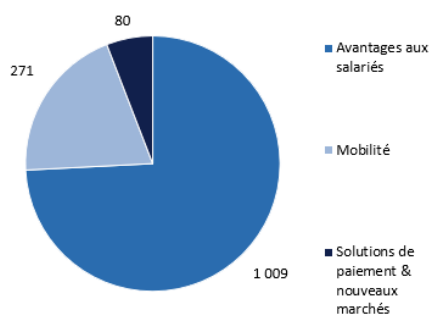
2025
TOTAL : 2961



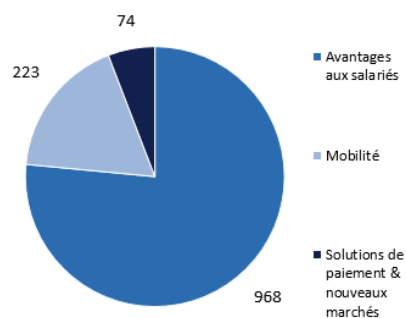
2024
TOTAL : 2856



Excédent Brut d'Exploitation (EBITDA)



2025
TOTAL : 1360



2024
TOTAL : 1265

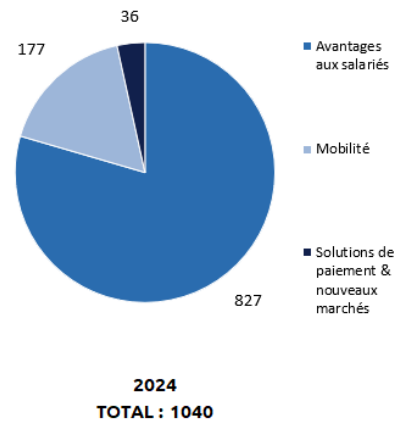
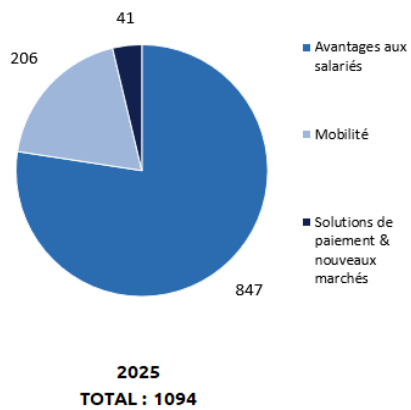


Réconciliation de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBITDA)

(en millions d'euros)	Avantages aux salariés	Mobilité	Solutions de paiement & nouveaux marchés	Total
Revenu total	2 054	683	224	2 961
Charges d'exploitation	(1 045)	(412)	(144)	(1 601)
EBITDA - 2025	1 009	271	80	1 360
EBITDA - 2024	968	223	74	1 265



Résultat d'exploitation avant autres charges et produits (EBIT)



4.2 Présentation des revenus



Conformément à la norme IFRS 15, les revenus sont reconnus lors du transfert du contrôle des biens et services au client. Etant donné que le Groupe agit quasi exclusivement en tant qu'agent dans le cadre de ses principales activités, seule une commission d'intermédiaire est reconnue en chiffre d'affaires. Pour les transactions résiduelles dans lesquelles le Groupe agit en tant que principal, l'intégralité des montants perçus est comptabilisée en revenus.

En ce sens, le chiffre d'affaires opérationnel correspond principalement :

- aux commissions perçues auprès des entreprises clientes, reconnues lors de l'émission des titres aux clients ;
- aux commissions perçues auprès des commerçants partenaires, reconnues lors de la demande de remboursement suite à l'utilisation du bénéficiaire ;
- aux gains réalisés sur les titres de services non présentés, reconnus en résultat après la date d'expiration des droits de remboursement ou par méthode statistique ;
- aux redevances perçues auprès des entreprises clientes au titre de l'utilisation des plateformes du Groupe, reconnues de manière linéaire sur les périodes d'utilisation.

Enfin, les autres revenus correspondent aux produits d'intérêts générés par le placement des fonds structurellement mis à la disposition d'Edenred entre :

- la date d'émission et la date de remboursement pour les titres de service prépayés, et
- la date de chargement et la date d'utilisation des crédits pour les cartes prépayées.



Comme expliqué dans la *Note 14 « Glossaire »*, la croissance organique correspond aux données comparables, c'est-à-dire à périmètre et change constants. Cet indicateur reflète la performance commerciale du Groupe ;



Les variations entre 2025 et 2024 de l'activité du Groupe se détaillent comme suit :

	2025	2024	Croissance organique		Effets de périmètre		Impact de change		Variation totale	
			En M€	En %	En M€	En %	En M€	En %	En M€	En %
Chiffre d'affaires opérationnel	2 732	2 609	161	+6%	74	+3%	(112)	(4)%	123	+5%
Autres revenus	229	247	2	+1%	-	+0%	(20)	(8)%	(18)	(7)%
Revenu total	2 961	2 856	+163	+6%	+74	+3%	(132)	(5)%	+105	+4%

4.2.1 Présentation des revenus par secteurs opérationnels



Revenu total par ligne de métier

Le revenu total est composé du chiffre d'affaires opérationnel et des autres revenus.

<i>(en millions d'euros)</i>	Avantages aux salariés	Mobilité	Solutions de paiement & nouveaux marchés	Total
Revenu total 2025	2 054	683	224	2 961
Revenu total 2024	2 013	601	242	2 856
Variation	+41	+82	(18)	+105
% de variation	+2%	+14%	(7)%	+4%
Variation en données comparables	+102	+67	(6)	+163
% de variation en données comparables	+5%	+11%	(2)%	+6%



Chiffre d'affaires opérationnel par ligne de métier

Les variations entre 2025 et 2024 du chiffre d'affaires opérationnel par ligne de métier se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Avantages aux salariés	Mobilité	Solutions de paiement & nouveaux marchés	Total
Chiffre d'affaires opérationnel 2025	1 846	682	204	2 732
Chiffre d'affaires opérationnel 2024	1 800	599	210	2 609
Variation	+46	+83	(6)	+123
% de variation	+3%	+14%	(3)%	+5%
Variation en données comparables	+89	+68	+4	+161
% de variation en données comparables	+5%	+11%	+2%	+6%



Autres revenus par ligne de métier

(en millions d'euros)	Avantages aux salariés	Mobilité	Solutions de paiement & nouveaux marchés	Total
Autres revenus 2025	208	1	20	229
Autres revenus 2024	213	2	32	247
Variation	(5)	(1)	(12)	(18)
% de variation	(3)%	(49)%	(36)%	(7)%
Variation en données comparables	+13	(1)	(10)	+2
% de variation en données comparables	+6%	(30)%	(31)%	+1%

4.2.2 Chiffres d'affaires opérationnel par zone géographique



Conformément à la norme IFRS 8, le Groupe est tenu de présenter une ventilation des revenus par zone géographique lorsque celle-ci est pertinente pour comprendre la performance financière et les risques économiques associés à ses activités.

(en millions d'euros)	France	Europe hors France			Total
		France	Amérique latine	Reste du monde	
Chiffre d'affaires opérationnel 2025	363	1 273	826	270	2 732
Chiffre d'affaires opérationnel 2024	361	1 221	769	258	2 609
Variation	+2	+52	+57	+12	+123
% de variation	+0%	+4%	+7%	+5%	+5%
Variation en données comparables	+2	+15	+101	+43	+161
% de variation en données comparables	+0%	+1%	+13%	+17%	+6%



Aucun client ne contribue individuellement à plus de 10% du chiffre d'affaires opérationnel du Groupe.

En 2025, le chiffre d'affaires opérationnel est pour le Brésil de 576 millions d'euros (507 millions d'euros en 2024) et pour l'Italie de 503 millions d'euros (464 millions d'euros en 2024).

4.3 Charges d'exploitation



(en millions d'euros)	2025	2024
Coûts de personnel	(778)	(781)
Coûts des ventes	(256)	(252)
Taxes d'exploitation	(65)	(59)
Autres charges d'exploitation	(502)	(499)
Total charges d'exploitation	(1 601)	(1 591)

Les autres charges d'exploitation sont principalement constituées des dépenses informatiques, d'honoraires, de dépenses de marketing et publicité, des dotations/reprises de dépréciations pour actif circulant et de frais de développement non capitalisés.

4.4 Excédent brut d'exploitation (EBITDA)



La variation entre 2025 et 2024 de l'activité du Groupe se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024	Croissance organique		Effets de périmètre		Impact de change		Variation totale	
			En M€	En %	En M€	En %	En M€	En %	En M€	En %
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	1 360	1 265	+142	+11%	+24	+2%	(71)	(6)%	+95	+7%



La présentation de l'excédent brut d'exploitation (EBITDA) par secteur opérationnel est détaillée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Avantages aux salariés	Mobilité	Solutions de paiement & nouveaux marchés	Total
Excédent brut d'exploitation (EBITDA) 2025	1 009	271	80	1 360
Excédent brut d'exploitation (EBITDA) 2024	968	223	74	1 265
Variation	+41	+48	+6	+95
% de variation	+4%	+22%	+9%	+7%
Variation en données comparables	+81	+51	+10	+142
% de variation en données comparables	+8%	+23%	+14%	+11%

4.5 Résultat d'exploitation avant autres charges et produits (EBIT)



La variation entre 2025 et 2024 du résultat d'exploitation avant autres charges et produits (EBIT) du Groupe se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024	Croissance organique		Effets de périmètre		Impact de change		Variation totale	
			En M€	En %	En M€	En %	En M€	En %	En M€	En %
Résultat d'exploitation avant autres charges et produits (EBIT)	1 094	1 040	+106	+10%	+12	+1%	(64)	(6)%	+54	+5%



La présentation du résultat d'exploitation avant autres charges et produits (EBIT) par secteur opérationnel est détaillée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Avantages aux salariés	Mobilité	Solutions de paiement & nouveaux marchés	Total
Résultat d'exploitation avant autres charges et produits (EBIT) 2025	847	206	41	1 094
Résultat d'exploitation avant autres charges et produits (EBIT) 2024	827	177	36	1 040
Variation	+20	+29	+5	+54
% de variation	+2%	+16%	+13%	+5%
Variation en données comparables	+61	+38	+7	+106
% de variation en données comparables	+7%	+22%	+19%	+10%

4.6 Variation du besoin en fonds de roulement et des fonds à rembourser



Les fonds à rembourser correspondent à la valeur faciale des titres en circulation et aux fonds chargés sur les cartes non encore remboursés aux commerçants. Ils résultent de multiples transactions :

- d'une part, avec les clients pour lesquels les titres sont émis ou les cartes chargées, en contrepartie d'un encaissement comptabilisé soit en trésorerie disponible, soit, selon les réglementations applicables, en fonds réservés principalement en France, en Belgique, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, au Brésil, en Roumanie et au Mexique ;
- et d'autre part, avec les commerçants qui sont remboursés par Edenred des titres ou cartes utilisés par les salariés, dans leur établissement.

Compte tenu de la nature des activités d'Edenred, les fonds à rembourser sont un indicateur clef dans la gestion de l'activité, tout comme les fonds réservés (cf. Note 4.7 « Variation des fonds réservés »).

Les fonds à rembourser sont comptabilisés en passif courant.

Les éléments constitutifs du besoin en fonds de roulements (BFR) se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024	Variation
Stocks (nets)	54	62	(8)
Clients (nets) liés aux fonds à rembourser	1 423	1 320	103
Clients (nets) non liés aux fonds à rembourser	1 426	1 444	(18)
Autres tiers actifs (nets)	706	629	77
BFR Actif	3 609	3 455	154
Fournisseurs	(1 911)	(1 793)	(118)
Autres tiers passifs	(1 174)	(1 350)	176
Fonds à rembourser	(6 125)	(5 722)	(403)
BFR Passif	(9 210)	(8 865)	(345)
BFR net négatif	(5 601)	(5 410)	(191)
Dettes d'impôts courants	(39)	(70)	31
BFR net négatif (y compris dettes d'IS)	(5 640)	(5 480)	(160)

Au 31 décembre 2025, le BFR s'élève à (5 640) millions d'euros à comparer à (5 480) millions d'euros au 31 décembre 2024. La variation du BFR net (hors dette d'IS) s'explique principalement par :

- Une augmentation des fonds à rembourser reflétant la croissance du volume d'activité notamment en Amérique latine et en Europe ;
- Partiellement compensé par une diminution des autres tiers passifs expliquée notamment par une revue du portefeuille d'activité bancaire (« Banking as a Service ») gérée par Edenred PayTech ;

L'effet des variations des cours des principales devises dans lesquels le Groupe opère pour +102 millions d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
BFR net de début de période	(5 410)	(5 559)
Variation du besoin en fonds de roulement ⁽¹⁾	(239)	68
Éléments de BFR inclus dans les acquisitions	8	(25)
Éléments de BFR inclus dans les cessions / liquidations	-	-
Variation des dépréciations des actifs circulants	(22)	(15)
Différence de conversion	102	125
Reclassements vers les autres postes du bilan	(40)	(4)
Variation nette de BFR	(191)	149
BFR net de fin de période	(5 601)	(5 410)

⁽¹⁾ Cf. « 1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés »

Les éléments de BFR inclus dans les acquisitions sont constitués principalement des éléments de RB et IP Plus, sociétés acquises en 2024, respectivement au Brésil et en Italie.

La différence de conversion est principalement composée par le GBP, USD, TRY, TWD et VES.

4.7 Variation des fonds réservés



Les fonds réservés correspondent aux encaissements perçus à l'émission des titres de services soumis à des réglementations particulières dans certains pays (notamment en France pour les solutions *Ticket Restaurant®* et *Ticket CESU*). En particulier, ces fonds font l'objet de restrictions quant à leur utilisation et ne sont pas fongibles avec la trésorerie du Groupe. Ils restent la propriété d'Edenred et sont investis dans des instruments financiers donnant lieu à rémunération sous contrainte du régulateur local. Les fonds réservés incluent aussi une partie de fonds liés aux clients directs de la filiale Edenred PayTech au Royaume-Uni.

Les fonds réservés correspondent aux fonds soumis à une réglementation spéciale principalement en France (755 millions d'euros), en Belgique (332 millions d'euros), au Royaume-Uni (195 millions d'euros), aux États-Unis (109 millions d'euros), en Roumanie (92 millions d'euros), à Taïwan (49 millions d'euros), au Brésil (39 millions d'euros), au Mexique (31 millions d'euros), aux Émirats arabes unis (27 millions d'euros), en Bulgarie (16 millions d'euros) et en Uruguay (11 millions d'euros).

Compte tenu de la nature des activités d'Edenred, les fonds réservés sont un indicateur clef dans la gestion de l'activité, tout comme les fonds à rembourser (cf. Note 4.6 « Variation du besoin en fonds de roulement et des fonds à rembourser »).



(en millions d'euros)	2025	2024
Fonds réservés de début de période	1 866	2 073
Variation de la période ⁽¹⁾	(171)	(247)
Fonds réservés inclus dans les acquisitions	-	18
Différence de conversion	(36)	20
Autres variations	2	2
Variation nette des Fonds réservés	(205)	(207)
Fonds réservés de fin de période	1 661	1 866

⁽¹⁾ Cf. « 1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés ».

4.8 Comptes de tiers actifs et passifs

Comptes clients



Les créances clients sont évaluées selon la norme IFRS 9, qui requiert de reconnaître les pertes de crédit attendues dès la reconnaissance initiale des créances commerciales. S'agissant de créances sans composante financière significative, le Groupe les comptabilise à leur prix de transaction et applique le modèle alternatif de la norme qui consiste à provisionner les pertes de crédit attendues sur la durée de vie de ces créances.



(en millions d'euros)

	2025	2024
Valeurs brutes	2 984	2 882
Dépréciations	(135)	(118)
Valeurs nettes des comptes clients	2 849	2 764

Détail des stocks et autres tiers actifs



Les stocks, conformément à la norme IAS 2 « Stocks », sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré.



Pour Edenred, les stocks se composent principalement de stocks de billetterie vendue via les plateformes en ligne comme Meyclub, ainsi que de cartes et de papier pour l'impression des titres.



(en millions d'euros)

	2025	2024
Stocks	54	62
TVA à récupérer	201	173
Créances vis-à-vis du personnel et des organismes sociaux	10	7
Créances d'impôts et taxes	24	26
Charges constatées d'avance	43	47
Autres débiteurs	586	534
Valeurs brutes des stocks et autres tiers actifs	918	849
Dépréciations	(158)	(158)
Valeurs nettes des stocks et autres tiers actifs	760	691



Au 31 décembre 2025, le poste « Autres débiteurs » s'élève à 586 millions d'euros contre 534 millions d'euros au 31 décembre 2024. Ce poste est principalement composé de l'actif associé au paiement de l'amende de l'Autorité De La Concurrence (ADLC) à hauteur de 158 millions d'euros (*cf. Note 10.3 « Litiges et risques »*), ainsi que des autres débiteurs divers pour 428 millions d'euros (375 millions d'euros au 31 décembre 2024) incluant notamment les créances liées à l'activité d'Edenred Finance. A la suite de la décision de la cour d'appel de Paris de novembre 2023, l'actif lié au paiement de l'amende de l'ADLC a été intégralement déprécié.

Détail des autres tiers passifs



(en millions d'euros)

	2025	2024
TVA à payer	66	57
Dettes vis-à-vis du personnel et des organismes sociaux	161	160
Dettes d'impôts et taxes (hors IS)	21	16
Produits constatés d'avance	85	87
Autres créanciers	841	1 030
Total autres tiers passifs	1 174	1 350
Dettes d'IS	39	70
Valeurs des autres tiers passifs	1 213	1 420

Le poste « Autres créanciers » intègre principalement les volumes à émettre pour 83 millions d'euros (34 millions d'euros au 31 décembre 2024) et les autres créanciers divers pour 758 millions d'euros (995 millions au 31 décembre 2024) composés principalement des fonds dus par Edenred PayTech à ses clients.

NOTE 5 Actifs non courants

5.1 Goodwill



A l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du Groupe, il est procédé, dans un délai n'excédant pas un an, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs acquis et passifs assumés) et à l'allocation du prix d'acquisition. L'évaluation se fait dans la devise de l'entité acquise.

Goodwill

L'écart résiduel éventuel correspondant à l'excédent du coût d'acquisition du Groupe sur la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition est inscrit à l'actif du bilan sous la rubrique « Goodwill ». Les goodwills sont généralement représentatifs de la présence de synergies et d'autres avantages attendus résultant du rachat des entités acquises et qui n'ont pas été reconnus comme des actifs séparés en IFRS.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises », le Groupe est amené à choisir, pour chaque prise de contrôle partielle, de comptabiliser le goodwill soit sur une base de 100% soit sur la base du pourcentage d'intérêt acquis (sans modification ultérieure en cas de rachat complémentaire de participations ne donnant pas le contrôle). Dans le cadre d'une comptabilisation du goodwill sur une base de 100%, un goodwill attribuable aux minoritaires est alors comptabilisé.

Le goodwill provenant de l'investissement dans une entreprise dans laquelle le Groupe exerce une influence notable, est inclus dans la valeur comptable de celle-ci.

Le goodwill provenant de l'acquisition de filiales est présenté séparément au bilan.

Conformément à IAS 36, les goodwills font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an (cf. Note 5.5 « Tests de dépréciation »). En cas de perte de valeur, la dépréciation constatée au compte de résultat est irréversible.



(en millions d'euros)	2025	2024
Valeurs brutes	3 166	3 434
Dépréciations	(163)	(172)
Total en valeur nette	3 003	3 262

(en millions d'euros)	2025	2024
Avantages aux salariés	1 718	1 813
Mobilité	822	927
Solutions de paiement & nouveaux marchés	463	522
Total en valeur nette	3 003	3 262

En cohérence avec les changements réalisés au titre de la norme IFRS 8 dans la *Note 4.1 "Secteurs opérationnels"*, les goodwill, précédemment alloués à des zones géographiques, ont été réaffectés aux lignes de métiers conformément à IAS 36 - Dépréciations d'actifs. Compte tenu des marges de confort existantes, cette réallocation des goodwill n'a pas entraîné de perte de valeur initiale.

L'information comparative a été retraitée selon la matrice suivante :

(en millions d'euros)	France	Europe hors France	Amerique Latine	Reste du monde	Total
Avantages aux salariés	164	968	239	442	1 813
Mobilité	3	728	196	-	927
Solutions de paiement & nouveaux marchés	-	18	4	500	522
Total en valeur nette	167	1 714	439	942	3 262



La variation des goodwill nets sur la période considérée s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Valeur nette en début de période	3 262	2 779
Augmentation de la valeur brute et impact des entrées de périmètre	(128)	480
IP Plus (Mobilité) ⁽¹⁾	(70)	237
Spirii (Mobilité) ⁽¹⁾	(26)	140
RB Servicos(Avantages aux salariés) ⁽¹⁾	(30)	96
Pagbem (Mobilité) ⁽¹⁾	(2)	8
Reward Gateway (Avantages aux salariés)	-	4
Gointegro (Avantages aux salariés)	-	(5)
Cessions de l'exercice	-	-
Dépréciations	-	-
Différence de conversion	(131)	3
Valeur nette en fin de période	3 003	3 262

⁽¹⁾ En 2025, impact de l'allocation définitive du prix d'acquisition.

5.2 Immobilisations incorporelles



Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les dépenses encourues au titre des projets internes sont distinguées selon qu'elles sont encourues lors de la phase de recherche ou lors de la phase de développement. Cette distinction est essentielle car elle conditionne leur traitement comptable.

Les dépenses encourues lors de la phase de recherche d'un projet interne ne sont pas immobilisées et sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses encourues lors de la phase de développement d'un projet interne sont analysées afin de déterminer leur caractère capitalisable. Si les six critères définis par IAS 38 sont remplis simultanément, alors les dépenses sont capitalisées et amorties, selon la durée de la classe d'immobilisation auxquelles elles sont rattachées. A défaut, ces dépenses constituent des charges enregistrées au cours de l'exercice auquel elles se rapportent.

Pour rappel, les six critères d'IAS 38 à réunir afin qu'une capitalisation de charges soit possible sont les suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- la capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.



Les marques principales sont considérées comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée. Ces immobilisations ne sont donc pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constituée.

Les autres immobilisations incorporelles, qualifiées d'immobilisations incorporelles à durée de vie définie (logiciels acquis ou générés en interne, licences et relations clients) sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue :



- licences : durée de la licence ;
- relations clients : entre 3 et 22 ans ;
- logiciels : entre 2 et 7 ans.

La valeur des immobilisations incorporelles identifiables comptabilisées à l'occasion d'un regroupement d'entreprise repose notamment sur des travaux d'experts indépendants, fondés sur des critères propres à chaque secteur d'activité, permettant leur suivi ultérieur. Les marques identifiables sont valorisées selon une approche multicritère tenant compte à la fois de leur notoriété et de la rentabilité qu'elles génèrent. Les relations clients sont quant à elles évaluées par reconstitution du coût de conquête de nouveaux clients.

Dans le cadre des contrats de fournisseurs de type Saas (*Software as a Service*), les coûts de personnalisation et de configuration encourus pour le Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès lors qu'ils correspondent à des développements informatiques spécifiques séparables et contrôlés par le Groupe, et qu'ils répondent aux critères habituels de capitalisation énoncés par IAS 38.



(en millions d'euros)	2025	2024
Valeurs brutes	2 484	2 198
Marques	91	73
Relations clients	1 126	1 033
Licences, logiciels	980	824
Autres immobilisations incorporelles	287	268
Amortissements et pertes de valeur	(1 126)	(934)
Marques	(23)	(15)
Relations clients	(405)	(349)
Licences, logiciels	(600)	(482)
Autres immobilisations incorporelles	(98)	(88)
Valeurs nettes	1 358	1 264

Les autres immobilisations incorporelles concernent notamment des immobilisations en cours dans le cadre de projets de développement de plateformes technologiques.



Tableau de variation des immobilisations incorporelles :

(en millions d'euros)	2025	2024
Valeurs nettes en début de période	1 264	1 253
Entrées de périmètre immobilisations incorporelles	166	27
Immobilisations générées en interne	183	185
Acquisitions	5	6
Cessions	-	-
Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles	(221)	(181)
Pertes de valeur comptabilisées en charges	-	(3)
Différence de conversion	(39)	(23)
Reclassements	-	-
Valeurs nettes en fin de période	1 358	1 264

5.3 Immobilisations corporelles



Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient moins les amortissements et les pertes de valeur. Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût, diminué de toute perte de valeur identifiée. L'amortissement de ces actifs commence dès leur mise en service.

A partir de la date de mise en service du bien, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité :



- agencements : entre 5 et 15 ans ;
- matériels et mobiliers : entre 3 et 7 ans.



(en millions d'euros)	2025			2024		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Terrains	2	-	2	2	-	2
Constructions	16	(7)	9	16	(6)	10
Agencements	39	(25)	14	35	(24)	11
Matériels et mobiliers	104	(82)	22	112	(90)	22
Immobilisations en cours	1	-	1	12	-	12
Droits d'utilisation	232	(123)	109	266	(142)	124
Total	394	(237)	157	443	(262)	181

Tableau de variation des immobilisations corporelles :



(en millions d'euros)	2025	2024
Valeurs nettes en début de période	181	160
Entrées de périmètre immobilisations corporelles	-	-
Investissements immobilisations corporelles	10	26
Droits d'utilisation	31	57
Cessions et mises au rebut	-	(5)
Dotations aux amortissements	(56)	(58)
Différences de conversion	(3)	(4)
Autres reclassements	(6)	5
Valeurs nettes en fin de période	157	181

5.4 Participations dans les sociétés mises en équivalence



Conformément à la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », une entité doit fournir des informations relatives aux participations afin de permettre au lecteur d'évaluer :

- la nature des intérêts détenus dans d'autres entités et les risques qui leur sont associés ;
- les incidences de ces intérêts sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

Comme indiqué dans IAS 28.R, avoir une influence notable sur une entité consiste à avoir le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de cette dernière, sans toutefois exercer un contrôle (cas des intégrations globales) ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Au 31 décembre 2025, les participations dans les sociétés mises en équivalence sont principalement composées des sociétés Betterway et Conecs.

Variation des participations dans les sociétés mises en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
Participation dans les sociétés mises en équivalence de début de période	8	18
Acquisitions de participations mises en équivalence	-	-
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation de périmètre	-	(4)
Dividendes reçus de participations mises en équivalence	-	(6)
Participation dans les sociétés mises en équivalence de fin de période	8	8

5.5 Tests de dépréciation



Valeur recouvrable des immobilisations

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwills, les immobilisations incorporelles, corporelles et les immeubles de placement font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et, au minimum une fois par an, pour les immobilisations à durée de vie indéfinie (catégorie limitée aux goodwills et aux marques).

Reprises des dépréciations

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'Actifs », les dépréciations des goodwills sont irréversibles. Les dépréciations se rattachant aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie telles que les marques sont, quant à elles, réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT.

Unités Génératrices de Trésorerie

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.



Dans le cadre des tests de dépréciations, les goodwills ont été réaffectés à des groupes d'UGT qui correspondent désormais aux lignes de métier du Groupe. Cette réaffectation est détaillée dans la *Note 5.1 "Goodwill"*.



Les indices de perte de valeur sont les suivants pour les UGT du Groupe :

- baisse significative des revenus, résultats opérationnels, flux de trésorerie d'exploitation ;
- changement défavorable (observé ou attendu dans un avenir proche) dans les conditions d'utilisation d'un actif (fermetures et arrêts provisoires, sous-activité, perturbation des approvisionnements ou de la production) ;
- changement défavorable (observé ou attendu dans un avenir proche) dans l'environnement économique général de l'entité ou de l'actif.

Méthodes de détermination de la valeur recouvrable

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur nette comptable de l'UGT avec sa valeur recouvrable.



La valeur nette comptable correspond à la valeur nette comptable des capitaux engagés.

Chez Edenred, elle se décompose ainsi :

- goodwill
- immobilisations corporelles et incorporelles
- BFR hors *float* y compris dette d'IS

Le *float* correspond au besoin en fonds de roulement d'exploitation, soit les titres de services à rembourser diminués des créances clients.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité fondée sur les flux futurs de trésorerie actualisés.

Les projections utilisées sont issues des plans d'affaires validés dans le cadre de l'exercice du plan à moyen terme. Le taux retenu pour l'actualisation des flux futurs est le WACC (Weighted Average Cost of Capital) après impôt du Groupe, décliné par ligne de métier.

A l'issue de ce test, si cette évaluation met en évidence une dépréciation à comptabiliser, celle-ci est égale à la différence entre la valeur nette comptable des capitaux engagés et la valeur d'utilité de l'UGT testée. Cette dépréciation est affectée d'abord à la réduction de valeur des goodwill de l'UGT, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT.

Pertes de valeurs comptabilisées

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée dans le cadre des tests de dépréciation. En particulier sur l'exercice 2025, le Groupe a estimé que les évolutions réglementaires au Brésil relatives aux titres-restaurant et aux titres-alimentation constituaient un indice de perte de valeur au sens de la norme IAS 36. En application de cette norme, des tests de dépréciations ont été menés sur les actifs des filiales brésiliennes concernées, lesquels n'ont révélé aucune perte de valeur (cf. Note 3.2 « Contentieux Brésil »).

Les pertes de valeur cumulées portant sur les actifs corporels et incorporels s'élèvent à (192) millions d'euros au 31 décembre 2025, contre (201) millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les actifs corporels et incorporels du Groupe se détaillent comme suit :



(en millions d'euros)	2025				2024			
	Valeur brute	Amortissements	Perte de valeur cumulée	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Perte de valeur cumulée	Valeur nette
Goodwill	3 166	-	(163)	3 003	3 434	-	(172)	3 262
Marques	91	(18)	(5)	68	73	(10)	(5)	58
Relations clients	1 126	(402)	(3)	721	1 033	(345)	(4)	684
Autres immobilisations incorporelles	1 267	(677)	(21)	569	1 092	(550)	(20)	522
Immobilisations corporelles	394	(237)	-	157	443	(262)	-	181
Total	6 044	(1 334)	(192)	4 518	6 075	(1 167)	(201)	4 707

Analyses de sensibilité des hypothèses clés



Les tests de dépréciation se basent sur certaines hypothèses clés comme le taux d'actualisation des flux futurs, le taux de croissance à long terme ainsi que sur des hypothèses opérationnelles.

► Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation retenu est fondé sur le WACC (*Weighted Average Cost of Capital*) :



	2025
Avantages aux salariés	8,3%
Mobilité	10,5%
Solutions de paiement & nouveaux marchés	11,2%

Pour chaque ligne de métier, une augmentation de 100 bps des taux d'actualisation retenus pour l'évaluation des valeurs d'utilité 2025 conduirait à ne reconnaître aucune perte de valeur sur l'exercice.

► Taux de croissance à long terme

Le taux de croissance à long terme retenu est basé sur les prévisions d'inflation d'Oxford Economics *long-term forecast* pour 2060.



	2025
Avantages aux salariés	2,0%
Mobilité	2,0%
Solutions de paiement & nouveaux marchés	2,0%

Pour chaque ligne de métier, une diminution de 100 bps des hypothèses de croissance retenues pour l'évaluation des valeurs d'utilité 2025 conduirait à ne reconnaître aucune perte de valeur sur l'exercice.

► Hypothèses opérationnelles

Les tests de dépréciation réalisés reposent également sur des hypothèses opérationnelles clés comme la valeur faciale des titres émis, les taux de commission ou encore les cadres réglementaires et les avantages fiscaux propres à chaque produit et à chaque législation. Dans les plans d'affaires des UGT testées, ces hypothèses opérationnelles impactent principalement le taux de marge d'EBITDA.

En ce sens, pour chaque ligne de métier, une diminution de 200 bps des marges d'EBITDA retenues pour l'évaluation des valeurs d'utilité 2025 conduirait à ne reconnaître aucune perte de valeur sur l'exercice.

5.6 Amortissements



Les dotations aux amortissements des actifs immobilisés reflètent les coûts de détention opérationnels des actifs contrôlés, y compris les actifs réévalués à la juste valeur dans le cadre des regroupements d'entreprises, conformément aux durées d'utilisation indiquées dans les *Notes 5.2 « Immobilisations incorporelles »* et *5.3 « Immobilisations corporelles »*.

(en millions d'euros)	2025	2024
Amortissements liés aux relations clients	(72)	(57)
Amortissements des immobilisations incorporelles (hors relations clients)	(138)	(110)
Amortissements des immobilisations corporelles	(13)	(14)
Amortissements des droits d'utilisation	(43)	(44)
Total	(266)	(225)

Au 31 décembre 2025, la dotation aux amortissements liée aux relations clients, principalement reconnues dans le cadre d'exercice d'allocation de prix d'acquisition, comprend (21) millions d'euros sur Reward Gateway, (9) millions d'euros sur CSI, (7) millions d'euros sur UTA, (6) millions d'euros sur Ticket Serviços (partenariat avec Itaú), (6) millions d'euros sur IP Plus, (4) millions d'euros sur Ticket Log (Embratel), (3) millions d'euros sur TRFC et (16) millions d'euros sur les autres acquisitions. Au total, la dotation aux amortissements des actifs réévalués à la juste valeur dans le cadre des regroupements d'entreprises est de 92 millions d'euros.

NOTE 6 Éléments financiers

6.1 Résultat financier



Le résultat financier comprend notamment :

- les charges ou produits d'intérêts sur les emprunts, les autres passifs financiers et les prêts et créances ;
- le résultat de change sur opérations financières ;
- les dotations et reprises pour dépréciations d'actifs financiers et pour risques financiers.



(en millions d'euros)	2025	2024
Coût de l'endettement brut	(135)	(111)
Effet des instruments de couverture	(29)	(63)
Produits générés par la trésorerie et autres placements de trésorerie	36	37
Coût de l'endettement net	(128)	(137)
Gains (Pertes) sur écarts de change	(7)	(7)
Autres produits financiers	8	7
Autres charges financières	(83)	(76)
Résultat financier	(210)	(213)

Le coût d'endettement brut au 31 décembre 2025 inclut l'amortissement de la charge à répartir des emprunts obligataires émis par la société pour 7 millions d'euros.

Le montant des intérêts versés est de 148 millions d'euros sur l'exercice 2025 et 147 millions d'euros sur l'exercice 2024.

Les effets des instruments de couverture correspondent aux charges et produits d'intérêts sur les swaps de taux d'intérêts comme présentés en Note 6.6 « Instruments financiers et gestion des risques de marché ».

Les postes des autres produits et charges financiers sont principalement constitués de frais bancaires, d'agios, d'intérêts divers, de dépréciations d'actifs financiers ainsi que des charges liées aux effets IAS 29 de l'hyperinflation en Argentine et en Turquie (cf. Note 1.5 « Monnaie de présentation et monnaies étrangères »).

6.2 Actifs financiers



Un actif financier tel que défini par la norme IFRS 9 est un droit contractuel à un avantage économique qui se traduira in fine par la réception d'un flux de trésorerie ou d'un instrument de capitaux propres. Lors de sa première comptabilisation au bilan, un actif financier est évalué à sa juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de cet actif, lorsqu'il est évalué ultérieurement au coût amorti. Cette juste valeur initiale correspond au prix d'acquisition de l'instrument.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et des passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan du Groupe lorsque et seulement lorsque ce dernier devient une partie selon les dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers sont classés selon les catégories définies par la norme IFRS 9 :

- **Au coût amorti** : une des conditions d'éligibilité d'un instrument de dette à la comptabilisation au coût amorti est que ses termes contractuels ne donnent droit qu'au paiement du principal, qui correspond à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale et des intérêts, critère dit du « prêt basique » (SPPI : « solely payments of principal and interest»). Cette catégorie comprend principalement :

1) les dépôts à terme et les prêts à des sociétés non consolidées. Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur.

2) les obligations et les titres de créances négociables dont la particularité est d'être **détenus jusqu'à l'échéance**. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs sont considérés comme détenus jusqu'à échéance et comptabilisés à leur juste valeur.

A chaque clôture, ces actifs sont enregistrés au coût amorti. Ils font l'objet d'une dépréciation en date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée au résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement. Pour ces deux catégories, la comptabilisation au coût amorti est équivalente à la comptabilisation au prix d'acquisition, la mise en place de ces placements ne faisant pas l'objet de frais ou de coûts significatifs.

- **A la juste valeur** :
 - Dont les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat, comme par exemple pour les parts de SICAV et de fonds commun de placement,
 - Dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI), comme pour certains instruments financiers dérivés actifs éligibles à la comptabilité de couverture.

6.2.1 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont principalement constitués de titres de participations, de prêts et des dépôts et cautionnements.



(en millions d'euros)	2025			2024		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Titres de participations	95	(13)	82	89	(8)	81
Dépôts et cautionnements	25	-	25	24	-	24
Autres actifs financiers non courants	7	(1)	6	13	(2)	11
Instruments dérivés non courants	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers non courants	127	(14)	113	126	(10)	116

6.2.2 Actifs financiers courants



(en millions d'euros)	2025			2024		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Autres actifs financiers courants	4	(1)	3	18	(1)	17
Instruments dérivés courants	8	-	8	-	-	-
Actifs financiers courants	12	(1)	11	18	(1)	17

Les autres actifs financiers courants sont principalement constitués de prêts courants avec des contreparties externes.

Les instruments dérivés sont comptabilisés selon les principes de la norme IFRS 9 « Instruments financiers ». Leur traitement comptable est détaillé dans la *Note 6.6 « Instruments financiers et gestion des risques de marché »*.

6.3 Trésorerie et autres placements de trésorerie



Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Pour être classés dans le poste « Equivalents de trésorerie », les placements doivent respecter les critères de la norme IAS 7. Ces placements correspondent essentiellement à des dépôts à terme bancaires et à des comptes bancaires rémunérés sans risque en capital. Ils ont une échéance inférieure ou égale à trois mois lors de leur souscription et sont convertibles à tout moment en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Autres placements de trésorerie

Le poste « Autres placements de trésorerie » comprend les placements dont l'échéance est supérieure à trois mois et inférieur à un an. Bien que très liquides et peu sensibles aux risques de taux et de change, ces placements ne sont plus inclus dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie », conformément à la norme IAS 7. Ce poste contient également les soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie faisant l'objet de restrictions liées à des réglementations propres à certains pays (contrôle des changes, etc.). Des placements de maturité supérieure à 1 an peuvent également être intégrés dans cette catégorie dès lors qu'ils prévoient des clauses de sortie à tout moment sans pénalité significative.

Comptabilisation

Les éléments entrant dans les catégories « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et « Autres placements de trésorerie » sont des actifs financiers comptabilisés selon l'ensemble des principes de la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers et de ses amendements.



Les postes « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et « Autres placements de trésorerie » sont tous deux retenus dans le calcul de l'endettement net du Groupe (cf. Note 6.5 « Analyse de l'endettement net et de la trésorerie nette »).



(en millions d'euros)	2025			2024		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Disponibilités	650	-	650	706	-	706
Dépôts à terme et assimilés à moins de 3 mois	1 134	-	1 134	876	-	876
Obligations et titres de créances négociables	54	-	54	-	-	-
SICAV et FCP à moins de 3 mois	47	-	47	57	-	57
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 885	-	1 885	1 639	-	1 639
Dépôts à terme et assimilés à plus de 3 mois	1 674	(1)	1 673	1 374	(1)	1 373
Obligations et titres de créances négociables	16	-	16	2	-	2
Autres placements de trésorerie	1 690	(1)	1 689	1 376	(1)	1 375
Total trésorerie et autres placements de trésorerie	3 575	(1)	3 574	3 015	(1)	3 014

6.4 Dettes financières et autres passifs financiers



Dettes financières

Les emprunts non bancaires (obligataires, placement privé format Schuldschein, etc.) et les emprunts bancaires sous forme d'emprunt, de tirages de lignes de crédit et découverts bancaires portant intérêts sont enregistrés pour les montants reçus, nets des coûts directs d'émission.

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti à leurs mises en place et le cas échéant à la juste valeur pour les quotes-parts de dettes sous-jacentes adossées à des instruments de couverture. Le coût amorti utilise la méthode du taux effectif d'intérêt incluant les différents frais d'émission ainsi que les éventuelles primes de remboursement et d'émission.



(en millions d'euros)	2025			2024		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Obligations convertibles	394	-	394	391	-	391
Emprunts non bancaires	2 991	998	3 989	3 216	497	3 713
Emprunts bancaires	-	90	90	3	2	5
Neu CP	-	-	-	-	205	205
Découverts bancaires	-	34	34	-	99	99
Dettes financières	3 385	1 122	4 507	3 610	803	4 413
Dettes de location	82	37	119	95	35	130
Dépôts et cautionnements	25	12	37	17	11	28
Engagements d'achat sur intérêts ne conférant pas le contrôle et passifs liés à des regroupements d'entreprises	7	69	76	107	26	133
Instruments dérivés	55	3	58	95	11	106
Autres	-	29	29	-	27	27
Autres passifs financiers	169	150	319	314	110	424
Dettes et autres passifs financiers	3 554	1 272	4 826	3 924	913	4 837

Les dettes et autres passifs financiers ne sont assortis d'aucune clause particulière (dont notamment des covenants) susceptible d'en modifier significativement les termes.

Dettes financières

▮ Obligations convertibles et emprunts non bancaires

Au 31 décembre 2025, le Groupe présente un encours brut d'emprunts obligataires de 4 450 millions d'euros qui se ventile ainsi :

Date d'émission	Montant en M€	Coupon	Échéance
27/02/2025	750	3,25%	5 ans & 6 mois 27/08/2030
05/08/2024	500	3,625%	8 ans 05/08/2032
13/06/2023	700	3,625%	8 ans 13/06/2031
13/06/2023	500	3,625%	3 ans & 6 mois 13/12/2026
14/06/2021	400*	0%	7 ans 14/06/2028
18/06/2020	600	1,375%	9 ans 18/06/2029
06/12/2018	500	1,875%	7 ans & 3 mois 06/03/2026
30/03/2017	500	1,875%	10 ans 30/03/2027
Encours brut d'emprunts obligataires		4 450	

* Emprunt obligataire convertible (OCEANE)

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANES) à échéance 2028 : suite à la distribution aux actionnaires d'Edenred SE d'un dividende de €1,21 par action mis en paiement le 12 juin 2025, conformément aux stipulations prévues au paragraphe 2.6.B.10 des Modalités, le taux de conversion/d'échange (Conversion/Exchange Ratio) sera porté de 1,015 action Edenred SE par OCEANE à 1,033 action Edenred SE par OCEANE à échéance 2028. Aucun impact significatif sur les comptes.

Pour rappel, le montant de l'encours brut d'emprunts obligataires s'élevait à 4 200 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Date d'émission	Montant en M€	Coupon	Échéance
05/08/2024	500	3,625%	8 ans 05/08/2032
13/06/2023	700	3,625%	8 ans 13/06/2031
13/06/2023	500	3,625%	3 ans & 6 mois 13/12/2026
14/06/2021	400*	0%	7 ans 14/06/2028
18/06/2020	600	1,375%	9 ans 18/06/2029
06/12/2018	500	1,875%	7 ans & 3 mois 06/03/2026
30/03/2017	500	1,875%	10 ans 30/03/2027
10/03/2015	500	1,375%	10 ans 10/03/2025
Encours brut d'emprunts obligataires		4 200	

* Emprunt obligataire convertible (OCEANE)

Emprunts bancaires

Le Groupe présente un encours d'emprunts bancaires de 90 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Programme Neu CP et Neu MTN

Au 31 décembre 2025, il n'y a plus d'encours sur le programme « Negotiable European Commercial Paper » (Neu CP) sur un plafond autorisé de 750 millions d'euros.

Par ailleurs, le programme « Negotiable European Medium Term Note » (Neu MTN) de 250 millions d'euros n'est pas utilisé à cette date.

Analyse par échéance – Valeurs comptables

■ Au 31 décembre 2025



(en millions d'euros)	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et au-delà	Total
Obligations convertibles	-	-	394	-	-	-	394
Emprunts non bancaires	998	491	-	565	748	1 187	3 989
Emprunts bancaires	90	-	-	-	-	-	90
Neu CP	-	-	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	34	-	-	-	-	-	34
Dettes financières	1 122	491	394	565	748	1 187	4 507
Dettes de location	37	26	19	10	8	19	119
Dépôts et cautionnements	12	25	-	-	-	-	37
Engagements d'achat sur intérêts ne conférant pas le contrôle	69	6	1	-	-	-	76
Instruments dérivés	3	11	3	39	-	2	58
Autres	29	-	-	-	-	-	29
Autres passifs financiers	150	68	23	49	8	21	319
Total	1 272	559	417	614	756	1 208	4 826

■ Au 31 décembre 2024



(en millions d'euros)	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et au-delà	Total
Obligations convertibles	-	-	-	391	-	-	391
Emprunts non bancaires	497	982	489	-	557	1 188	3 713
Emprunts bancaires	2	3	-	-	-	-	5
Neu CP	205	-	-	-	-	-	205
Découverts bancaires	99	-	-	-	-	-	99
Dettes financières	803	985	489	391	557	1 188	4 413
Dettes de location	35	27	20	14	8	26	130
Dépôts et cautionnements	11	17	-	-	-	-	28
Engagements d'achat sur intérêts ne conférant pas le contrôle	26	74	-	33	-	-	133
Instruments dérivés	11	11	22	9	53	-	106
Autres	27	-	-	-	-	-	27
Autres passifs financiers	110	129	42	56	61	26	424
Total	913	1 114	531	447	618	1 214	4 837

Ligne de crédit

Au 31 décembre 2025, Edenred disposait de 750 millions d'euros de ligne de crédit confirmée non utilisée avec une échéance février 2027. Cette ligne est destinée à financer les besoins généraux liés à l'activité du Groupe.

6.5 Analyse de l'endettement net et de la trésorerie nette



(en millions d'euros)	2025	2024
Dettes financières non courantes	3 385	3 610
Autres passifs financiers non courants	169	314
Dettes financières courantes (excl. découverts bancaires)	1 088	704
Autres passifs financiers courants	150	110
Découverts bancaires	34	99
Dettes et autres passifs financiers	4 826	4 837
Autres actifs financiers courants	(3)	(17)
Instruments dérivés courants	(8)	-
Instruments dérivés non courants	-	-
Autres placements de trésorerie	(1 689)	(1 375)
Trésorerie & équivalent de trésorerie	(1 885)	(1 639)
Trésorerie et autres actifs financiers	(3 585)	(3 031)
Dettes nettes	1 241	1 806

Les autres passifs financiers non courants et courants intègrent les passifs locatifs IFRS 16 pour un montant de 119 millions d'euros.

■ Au 31 décembre 2025



(en millions d'euros)	Variations "non cash"							2025
	2024	Variation de la trésorerie	Variation de périmètre	Autres variations	Juste valeur des instruments financiers	Reclassements	Différence de conversion	
Dettes financières non courantes	3 610	753	-	-	12	(990)	-	3 385
Autres passifs financiers non courants	314	1	-	(10)	(39)	(97)	-	169
Total passifs financiers non courants	3 924	754	-	(10)	(27)	(1 087)	-	3 554
Dettes financières courantes (y compris découverts bancaires)	803	(683)	10	-	10	984	(2)	1 122
Autres passifs financiers courants	110	(62)	6	8	(1)	95	(6)	150
Total passifs financiers courants	913	(745)	16	8	9	1 079	(8)	1 272
Instruments dérivés non courants actifs	-	(4)	-	-	3	1	-	-
Actifs financiers courants	(3 031)	(633)	(4)	-	(5)	7	81	(3 585)
Total passifs courants nets des actifs financiers	(2 118)	(1 382)	12	8	7	1 087	73	(2 313)
Dettes nettes	1 806	(628)	12	(2)	(20)	-	73	1 241

Les autres variations des autres passifs financiers courants et non courants incluent la variation des engagements d'achats sur intérêts ne conférant pas le contrôle sur les actionnaires minoritaires pour (20) millions d'euros en contrepartie des capitaux propres Groupe pour 22 millions d'euros et des intérêts ne conférant pas le contrôle pour (2) millions d'euros.

■ Au 31 décembre 2024



(en millions d'euros)	Variations "non cash"							2024
	2023	Variation de la trésorerie	Variation de périmètre	Autres variations	Juste valeur des instruments financiers	Reclassements	Différence de conversion	
Dettes financières non courantes	3 547	500	3	-	53	(493)	-	3 610
Autres passifs financiers non courants	318	-	-	82	(28)	(49)	(9)	314
Total passifs financiers non courants	3 865	500	3	82	25	(542)	(9)	3 924
Dettes financières courantes (y compris découverts bancaires)	536	(231)	7	-	(2)	493	-	803
Autres passifs financiers courants	69	(60)	9	36	3	49	4	110
Total passifs financiers courants	605	(291)	16	36	1	542	4	913
Instruments dérivés non courants actifs	(8)	5	-	-	2	1	-	-
Actifs financiers courants	(3 362)	109	(10)	-	4	-	228	(3 031)
Total passifs courants nets des actifs financiers	(2 765)	(177)	6	36	7	543	232	(2 118)
Dettes nettes	1 100	323	9	118	32	1	223	1 806

6.6 Instruments financiers et gestion des risques de marché



Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition aux risques auxquels il est confronté dans le cadre de ses activités. Les risques couverts sont ceux liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

En application de la norme IFRS 9, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, puis réévalués à leur juste valeur à chaque clôture. L'intention d'utilisation de l'instrument dérivé détermine sa classification IFRS et a fortiori la comptabilisation des variations de juste valeur.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par Edenred remplissent les critères permettant de les traiter comme des instruments de couverture. La comptabilité de couverture est applicable si et seulement si les conditions prévues par la norme IFRS 9 sont remplies, à savoir :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- « l'efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

Instruments financiers qualifiés de couverture

Lorsque les instruments financiers dérivés sont qualifiés d'instruments de couverture, leur traitement varie selon qu'ils sont qualifiés :

- de couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ; ou
- de couverture de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée en résultat de la période, symétriquement à la variation de l'élément couvert. Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachée à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

La variation de juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ».

Les montants accumulés dans les capitaux propres sont repris en résultat sur la période pendant laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Dans le cadre de relations de couverture de flux de trésorerie, de la cession ou de l'échéance d'un instrument de couverture, ou dès lors qu'un instrument de couverture ne remplit plus les critères requis pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le montant accumulé dans les capitaux propres à cette date demeure dans les capitaux propres jusqu'à la date à laquelle la transaction prévue est finalement comptabilisée en résultat.

Lorsqu'il s'avère qu'une transaction prévue ne se produira pas, le montant des gains et pertes accumulés dans les capitaux propres est immédiatement comptabilisé en résultat.

Autres instruments dérivés

Les instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans la catégorie « Juste valeur par résultat ». Leurs variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

Risques de taux : Analyse taux fixe / taux variable

Impact des couvertures

• Avant couverture

Les dettes financières avant opérations de couverture se décomposent comme suit :



(en millions d'euros)	2025			2024		
	Montant	Taux d'intérêt	Poids	Montant	Taux d'intérêt	Poids
Dettes à taux fixe ⁽¹⁾	4 470	2,6%	100%	4 309	2,3%	100%
Dettes à taux variable	3	5,9%	0%	5	15,6%	0%
Dettes financières*	4 473	2,6%	100%	4 314	2,4%	100%

* Hors découverts bancaires

(1) Les taux mentionnés pour la dette à taux fixe correspondent aux taux contractuels (soit 1,375%, 1,875%, 3,25% et 3,625%) appliqués au nombre de jours exact de l'année divisé par 360

• Après couverture

Après opérations de couverture de taux, les dettes financières se répartissent de la manière suivante :



(en millions d'euros)	2025			2024		
	Montant	Taux d'intérêt	Poids	Montant	Taux d'intérêt	Poids
Dettes à taux fixe	2 477	2,9%	55%	2 839	3,1%	66%
Dettes à taux variable	1 996	3,8%	45%	1 475	4,1%	34%
Dettes financières*	4 473	3,3%	100%	4 314	3,4%	100%

* Hors découverts bancaires

Couverture du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est couvert par des swaps de taux receveurs du taux fixe et payeurs du taux variable qui permettent de variabiliser la dette à taux fixe, ainsi que par des swaps de taux receveurs du taux fixe et payeurs du taux variable qui permettent de fixer les placements à taux variables :

- Swaps en couverture de la dette en Euro : notionnel de 1 950 millions d'euros pour une dette sous-jacente de 2 100 millions d'euros et une juste valeur de (47) millions d'euros représentant un passif financier ;
- Cross currency swaps EUR/BRL en couverture de la dette en Euro : notionnel de 520 millions de reais brésiliens pour une dette sous-jacente de 83 millions d'euros et une juste valeur de 0 millions d'euros représentant un passif financier
- Swaps en couverture de placements en BRL : notionnel de 235 millions d'euros équivalent de 1 510 millions de reais brésiliens et une juste valeur de (10) millions d'euros représentant un passif financier ;

- Swaps en couverture de placements en MXN : notionnel de 48 millions d'euros équivalent de 1 000 millions de pesos mexicains et une juste valeur de 0 millions d'euros représentant un actif financier.

Selon la norme IFRS 9, les swaps et cross currency swaps adossés à la dette sont documentés dans le cadre de relations de couverture de juste valeur, les swaps adossés aux placements sont documentés en couverture de flux de trésorerie. Les impacts en compte de résultat sont non significatifs dans la mesure où le ratio d'efficacité est proche de 100%.

(en millions d'euros)	Montant notionnel	Juste valeur	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et au-delà
BRL : swaps receveurs de taux fixe (1)	235	(10)	-	60	66	109	-	-
EUR/BRL : cross currency swaps (2)	83	(0)	83	-	-	-	-	-
EUR : swaps payeurs de taux variable	1 950	(47)	500	500	-	450	-	500
MXN : swaps receveurs de taux fixe (3)	48	0	24	-	24	-	-	-
Total	2 316	(57)	607	560	90	559	-	500

(1) 1 510 M BRL équivalent de 235 M€ en couverture de placements de Ticket Serviços SA

(2) 520 M BRL receveur taux fixe EUR / payeur taux variable BRL adossés à la dette bancaire à taux fixe en euros émise par Ticket Log

(3) 1 000 M MXN équivalent de 48 M€ en couverture de placements d'Edenred Mexico

Sensibilité au risque de taux

Edenred est soumis au risque de variation des taux d'intérêt sur son résultat compte tenu :



- des flux d'intérêts relatifs à l'endettement brut à taux variable, après effet des couvertures ;
- des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie pour la partie inefficace des relations de couverture.

L'analyse présentée ci-dessous est effectuée en retenant l'hypothèse que la dette financière brute et les notionnels d'instruments dérivés au 31 décembre 2025 restent identiques sur une année.

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt (principalement Euribor 3 mois) à la clôture aurait pour effet une hausse ou une baisse des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Résultat		Capitaux propres	
	Baisse des taux de 100 bp	Hausse des taux de 100 bp	Baisse des taux de 100 bp	Hausse des taux de 100 bp
Dette à taux variable après couverture	12	(12)	-	-
Instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Total	12	(12)	-	-

Risques de change : analyse par devise

Impact des couvertures

- Avant couverture

Les dettes financières hors opérations de couverture se décomposent comme suit :



(en millions d'euros)	2025			2024		
	Montant	Taux d'intérêt	Poids	Montant	Taux d'intérêt	Poids
EUR	4 470	2,6%	100%	4 309	2,3%	100%
Autres devises	3	5,9%	0%	5	15,6%	0%
Dettes financières*	4 473	2,6%	100%	4 314	2,4%	100%

* Hors découverts bancaires

- Après couverture

Après opérations de couverture de change, les dettes financières se répartissent de la manière suivante :



(en millions d'euros)	2025			2024		
	Montant	Taux d'intérêt	Poids	Montant	Taux d'intérêt	Poids
EUR	3 831	2,5%	86%	3 728	3,1%	86%
Autres devises	642	7,7%	14%	586	5,2%	14%
Dettes financières*	4 473	3,3%	100%	4 314	3,4%	100%

* Hors découverts bancaires

▶ Couverture du risque de change



Pour chaque devise, la « valeur nominale » représente le montant vendu ou acheté à terme dans cette devise. La juste valeur est la différence entre le montant contre valorisé au cours à terme en date de clôture (différent du cours à terme contractuel) et le cours spot à la date de mise en place de la couverture.

Toutes les opérations de change effectuées par le Groupe et listées ci-dessous sont des opérations de couverture. Elles sont principalement adossées à des prêts ou emprunts intra-groupe en devises et sont documentées au plan comptable dans des relations de couvertures de juste valeur.

La couverture du risque de change se détaille comme suit :



(en millions d'euros)	Valeur nominale	Juste valeur	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et au-delà
MXN	2	0	2	-	-	-	-	-
USD	2	0	2	-	-	-	-	-
Achats à terme et swaps de change	4	0	4	-	-	-	-	-
GBP	502	6	502	-	-	-	-	-
AED	21	(1)	21	-	-	-	-	-
USD	29	2	29	-	-	-	-	-
Ventes à terme et swaps de change	552	7	552	-	-	-	-	-
Total	556	7	556	-	-	-	-	-

▶ Sensibilité au cours de change

Une variation de +10 % du taux de change des principales devises aurait les effets suivants sur le résultat d'exploitation avant autres charges et produits du Groupe : Brésil (BRL) (25) millions d'euros, Royaume-Uni (GBP) (6) millions d'euros et Mexique (MXN) (7) millions d'euros.

Une variation de (10) % du taux de change des principales devises aurait les effets suivants sur le résultat d'exploitation avant autres charges et produits du Groupe : Brésil (BRL) +25 millions d'euros, Royaume-Uni (GBP) +6 millions d'euros et Mexique (MXN) +7 millions d'euros.

Risques de liquidité



Les tableaux ci-dessous présentent l'échéancier des paiements liés aux dettes financières, intérêts inclus.

Les calculs de flux futurs de trésorerie sur intérêts sont établis sur la base des conditions de marché de taux à la date du 31 décembre 2025. Les taux variables sont estimés avec la courbe des taux anticipés et les taux fixes sont connus d'avance. Les flux futurs de remboursement de dette sont effectués sans renouvellement des dettes arrivant à échéance.

Au 31 décembre 2025



(en millions d'euros)	2025 Valeur au bilan	Total des flux contractuels	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et au-delà
Obligations convertibles	394	394	-	-	394	-	-	-
Emprunts obligataires	3 989	3 989	998	491	-	565	748	1 187
Neu CP	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires	90	90	90	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	34	34	34	-	-	-	-	-
Dettes financières	4 507	4 507	1 122	491	394	565	748	1 187
Autres passifs financiers	319	319	150	68	23	49	8	21
Intérêts futurs	-	436	106	80	77	72	59	42
Autres passifs financiers	319	755	256	148	100	121	67	63
Dettes et autres passifs financiers	4 826	5 262	1 378	639	494	686	815	1 250

Au 31 décembre 2024



(en millions d'euros)	2024 Valeur au bilan	Total des flux contractuels	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et au-delà
Obligations convertibles	391	391	-	-	-	391	-	-
Emprunts obligataires	3 713	3 713	497	982	489	-	557	1 188
Neu CP	205	205	205	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires	5	5	2	3	-	-	-	-
Découverts bancaires	99	99	99	-	-	-	-	-
Dettes financières	4 413	4 413	803	985	489	391	557	1 188
Autres passifs financiers	424	424	110	129	42	56	61	26
Intérêts futurs	-	415	93	82	56	53	47	84
Autres passifs financiers	424	839	203	211	98	109	108	110
Dettes et autres passifs financiers	4 837	5 252	1 006	1 196	587	500	665	1 298

Risques sur matières premières

Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a aucune couverture sur matières premières.

Risques de crédit et contrepartie

Le Groupe est principalement exposé à un risque de crédit en cas de défaillance de ses clients, et à un risque de contrepartie dans le cadre du placement de sa trésorerie et de la souscription à des produits dérivés.

Le risque de crédit lié aux créances clients est limité par la grande diversité du portefeuille, qui comprend plusieurs centaines de milliers d'entreprises de toutes tailles : PME, "middle market", grands comptes, collectivités locales, etc. Cette diversité permet d'éviter une concentration excessive du risque sur un nombre restreint de contreparties. En ce sens, selon les géographies, les activités et les typologies de clients, les taux de pertes attendus varient entre 1 % et 5 %. En complément, pour réduire son exposition au risque de crédit dans les activités ne reposant pas sur un modèle prépayé, les entités opérationnelles veillent à obtenir des garanties satisfaisantes de la part de leurs clients avant d'engager un partenariat. Ainsi, le risque résiduel est jugé non significatif pour le groupe.

Par ailleurs, dans le cadre du placement de sa trésorerie, le Groupe cherche à diversifier ses contreparties, et privilégie des établissements financiers avec une notation de catégorie Investment Grade (représentant ainsi environ 70% des encours de placement). La part résiduelle des avoirs placés dans des établissements Non-Investment Grade correspond notamment à des encours dans des banques brésiliennes avec le niveau de qualité de crédit maximum existant au sein du pays.

Instruments financiers & valorisation des actifs et passifs financiers à la juste valeur



Conformément à la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », les actifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie à trois niveaux. Le classement des actifs dépend ainsi des données utilisées pour réaliser l'évaluation :

- **Niveau 1** : la juste valeur est évaluée par référence à des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques, sans aucun ajustement ;
- **Niveau 2** : la juste valeur est évaluée par référence à des données observables, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) mais autres que des prix cotés visés au Niveau 1 ;
- **Niveau 3** : la juste valeur est évaluée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.



Les instruments financiers classés en niveau 3 correspondent à des participations non cotées ou des investissements dans des fonds de private equity. Leur juste valeur est calculée à partir de données non observables telles que des informations sur les levées de fonds récentes ou des méthodes de multiples se fondant sur des données comptables non disponibles publiquement.

Valeur de marché des instruments financiers



(en millions d'euros)	Juste valeur	Valeur au bilan 2025	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat global	Instruments dérivés qualifiés en couverture ⁽¹⁾	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actif									
Actifs financiers non courants	113	113	31	82	-	-	-	-	82
Fonds réservés	1 686	1 661	1 482	-	179	-	-	179	-
Autres actifs financiers courants	11	11	11	-	-	-	-	-	-
Autres placements de trésorerie	1 655	1 689	1 689	-	-	-	-	-	-
Trésorerie & équivalents de trésorerie	1 885	1 885	1 784	101	-	-	101	-	-
Total actif	5 350	5 359	4 997	183	179	-	101	179	82
Passif									
Dettes financières non courantes	3 382	3 385	3 430	-	-	(45)	-	(45)	-
Autres passifs financiers non courants	169	169	111	-	-	58	-	58	-
Dettes financières courantes	1 094	1 088	1 090	-	-	(2)	-	(2)	-
Autres passifs financiers courants	150	150	147	-	-	3	-	3	-
Découverts bancaires	34	34	34	-	-	-	-	-	-
Total passif	4 829	4 826	4 812	-	-	14	-	14	-

(1) et réévaluation des éléments couverts

■ Instruments financiers dérivés



(en millions d'euros)		2025			2024		
		Juste valeur	Montant notionnel	Valeur nominale	Juste valeur	Montant notionnel	Valeur nominale
Instruments financiers Actif							
Instruments dérivés de taux	Cash Flow Hedge	-	24	-	-	450	-
Instruments dérivés de taux	Fair Value Hedge	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de change	Fair Value Hedge	8	-	526	-	-	2
Instruments dérivés de change	Cash Flow Hedge	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de change	Trading	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers Passif							
Instruments dérivés de taux	Cash Flow Hedge	(10)	259	-	(29)	358	-
Instruments dérivés de taux	Fair Value Hedge	(47)	1 950	-	(69)	1 950	-
Instruments dérivés de change	Fair Value Hedge	(1)	-	30	(8)	-	581
Instruments dérivés de change	Cash-Flow Hedge	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de change	Trading	-	-	-	-	-	-
Instruments autres dérivés (1)	Cash-Flow Hedge	-	83	-	-	-	-
Instruments financiers nets		(50)	2 316	556	(106)	2 758	583

(1) Cross currency swaps receveur de taux fixe EUR et payeur de taux variable BRL



L'évaluation des dérivés au 31 décembre 2025 a été effectuée en prenant en compte l'ajustement de valeur au titre du risque de crédit des contreparties, et du risque de crédit propre (CVA/DVA) conformément à IFRS 13.

Les CVA/DVA, calculés pour une contrepartie donnée et pour Edenred, résultent du produit : (i) de la valeur de marché des instruments dérivés, (ii) de la probabilité de défaut et (iii) de la perte en cas de défaut. Au 31 décembre 2025, les ajustements au titre du risque de crédit sont non significatifs.

• Réserves de juste valeur des instruments financiers

Les réserves de juste valeur des instruments financiers évoluent comme suit :



(en millions d'euros)	2024	Nouvelles opérations	Variation de juste valeur	Recyclage résultat	Autres	2025
Instruments de couverture de flux de trésorerie (après impôts)	(13)	-	16	(1)	-	2
Titres à la juste valeur	-	-	-	-	-	-
Total	(13)	-	16	(1)	-	2

NOTE 7 Impôts sur les bénéfices – Taux effectif d'impôt

7.1 Impôt sur les bénéfices



L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles et des impôts différés des différentes sociétés du Groupe.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôt s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est adopté.

Par ailleurs aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre de la réforme de la fiscalité internationale, dite « Pilier 2 ».



Edenred a jugé que la CVAE, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux pour les sociétés françaises, remplissait les caractéristiques d'un impôt sur le résultat, tel que défini par la norme IAS12. Par conséquent, la charge d'impôt de la période inclut également la charge au titre de la CVAE. Le montant de la CVAE au 31 décembre 2025 est de 1 million d'euros, et 1 million d'euros au 31 décembre 2024.

Charge et produit d'impôt



(en millions d'euros)	2025	2024
Charge d'impôt exigible	(264)	(254)
Retenue à la source	(10)	(5)
Provisions pour risques fiscaux	-	-
Sous-total impôts exigibles	(274)	(259)
Impôts différés afférents à la naissance ou au reversement de différences temporelles	-	5
Impôts différés liés à des changements de taux ou à l'assujettissement à de nouveaux taux	-	-
Sous-total impôts différés	-	5
Charge d'impôt totale	(274)	(254)

Au cours de l'exercice 2024, des transpositions de la réforme de la fiscalité internationale élaborée par l'OCDE, dite « Pilier 2 », visant notamment à établir un taux d'imposition minimum de 15%, sont entrées en application. Le Groupe a identifié les incidences et a organisé un processus permettant de se conformer à ses obligations. En l'état actuel des réglementations des pays dans lesquels le Groupe est implanté, et sous réserve des précisions

réglementaires à venir, la charge d'impôt complémentaire (« *top-up tax* ») estimée sur l'année 2025 est évaluée à 1 million d'euros (2 millions d'euros en 2024).

Preuve d'impôt



(en millions d'euros)	2025	2024
Résultat net de l'ensemble consolidé	564	545
Impôt sur les sociétés	(274)	(254)
Résultat avant impôt	838	799
Taux courant d'impôt en France	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	(217)	(206)
Différentiel de taux courant des pays étrangers	(13)	(11)
Ajustements d'impôts sur exercices antérieurs	(13)	(9)
Ajustements d'impôts afférents aux variations des taux d'impôt*	8	(3)
Variation de la dépréciation des impôts différés actifs	(14)	(4)
Autres éléments**	(25)	(21)
Total des ajustements sur l'impôt théorique	(57)	(48)
Charge d'impôt du Groupe	(274)	(254)
Taux effectif d'impôt	32,7%	31,8%

* Le poste "Ajustements d'impôts afférents aux variations des taux d'impôt" comprend principalement l'impact de la diminution du taux d'impôt en Allemagne sur la période 2028-2032.

** Les autres éléments se composent de l'impact des différences permanentes ainsi que des éléments imposés sur des bases autres que le résultat taxable des entités du Groupe, principalement les retenues à la source, la CVAE en France, l'IRAP en Italie et l'impact de Pilier 2.

7.2 Impôts différés



Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles sauf si l'impôt différé est généré par un goodwill non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction (i) qui n'est pas un regroupement d'entreprises, (ii) n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction et (iii) ne donne pas lieu, à la date de la transaction, à une différence temporelle imposable et à une différence temporelle déductible d'un montant égal.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises sous influence notable ou entreprises conjointes sauf si :

- la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée ; et
- s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables et sur différences temporelles déductibles que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable. Les

perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés. Ces perspectives de récupération sont analysées sur la base d'un plan fiscal indiquant le niveau de revenu imposable projeté. Le revenu imposable pris en compte à ce stade est celui obtenu sur une période de 5 ans. Les hypothèses incluses dans le plan fiscal sont cohérentes avec celles incluses dans les budgets et plan à moyen terme préparés par les entités du Groupe et approuvés par la Direction Générale.

La charge d'impôt différé est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est également comptabilisée en capitaux propres. Les ajustements des actifs d'impôts différés issus de sociétés acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en résultat sans ajustement correspondant du goodwill postérieurement à la période d'allocation d'un an suivant l'acquisition.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés se compensent et selon des échéances identiques si et seulement si :

- Edenred a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles ; et
- Les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale.

Détail des impôts différés actifs et passifs au bilan

La décomposition des impôts différés par nature, au 31 décembre 2025, se présente et varie comme suit :

	2024	Résultat	Variation de Périmètre	OCI	Différence de conversion	Autres	2025
Immobilisations corporelles et incorporelles*	(275)	6	(33)	-	12	2	(288)
Provision pour retraites	3	-	-	-	-	1	4
Autres provisions	41	2	-	-	(2)	-	41
Instruments financiers	2	2	-	(7)	1	-	(2)
Déficits reportables	98	(9)	5	-	(5)	-	89
Autres	(57)	(1)	(1)	-	-	10	(49)
Total	(188)	-	(29)	(7)	6	13	(205)
Dont impôts différés actif	83						74
Dont impôts différés passif	271						279

*incluant PPA, Goodwill et Impairment

Le montant d'impôts différés sur déficits reportables concernent principalement la France et les Etats-Unis pour respectivement 16 et 42 millions d'euros

Le Groupe dispose de déficits fiscaux reportables qui expirent selon l'échéancier suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	2025
2026	24
2027	1
2028	2
2029	11
2029 et suivants	62
Indéfiniment reportables	505
Total	605

Au 31 décembre 2025, le montant des impôts différés actifs non reconnus au titre des déficits fiscaux s'élève à 61 millions d'euros, dont les Etats-Unis pour 26 millions d'euros, la Slovaquie pour 11 millions d'euros, Edenred SE pour 7 millions d'euros, le Danemark pour 6 millions d'euros et la Chine, l'Inde et Singapour pour 9 millions d'euros au total.

Au 31 décembre 2024, le montant des impôts différés actifs non reconnus au titre des déficits fiscaux s'élevait à 53 millions d'euros, dont les Etats-Unis pour 27 millions d'euros, la Slovaquie pour 11 millions d'euros, Edenred SE pour 7 millions d'euros et la Chine, l'Inde et Singapour pour 6 millions d'euros au total.

NOTE 8 Capitaux propres



Au 31 décembre 2025, le total des capitaux propres part du Groupe s'élèvent à (922) millions d'euros, cette valeur négative est en majeure partie un héritage des comptes établis lors de la scission du groupe Accor avec Edenred en juillet 2010.

Dans ces comptes, les capitaux propres du Groupe étaient négatifs à hauteur de (1 044) millions d'euros au 31 décembre 2010. Cette particularité résulte de la comptabilisation des actifs, apportés ou cédés par Accor dans le cadre des opérations d'Apport-Scission, à leur valeur historique. Le poste inclut l'impact lié aux rachats d'entités Edenred détenues par Accor et comptabilisé en capitaux propres pour (1 894) millions d'euros lors de la scission en juin 2010.

Les opérations de restructuration juridique, qu'il s'agisse des apports ou des cessions qui avaient été effectués par Accor au bénéfice d'Edenred, ne constituaient pas des opérations de regroupement d'entreprises dans le champ d'application de la norme IFRS 3. Quelle qu'ait été la forme juridique utilisée pour procéder à la constitution d'Edenred, ces opérations ne conduisaient pas à modifier le périmètre d'Edenred tel qu'il avait été défini dans les comptes consolidés. De fait, les apports ont été analysés comme des opérations de restructuration internes à Edenred, sans impact sur les comptes consolidés dans la mesure où toutes les entités apportées faisaient déjà partie du périmètre des comptes consolidés. Les opérations juridiques de cession entre Accor et Edenred ne constituaient pas non plus des opérations d'acquisition du point de vue d'Edenred puisque toutes les entités faisant l'objet de ces cessions faisaient également partie du périmètre des comptes combinés d'Edenred préalablement aux opérations juridiques de cession. En revanche, ces cessions se sont traduites au niveau des comptes d'Edenred par une sortie de trésorerie au profit de l'actionnaire Accor, cette sortie de trésorerie sans contrepartie a dû être comptabilisée au moment où elle est intervenue en réduction des capitaux propres d'Edenred comme une distribution.

8.1 Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2025, le capital de la Société est composé de 236 974 583 actions d'une valeur nominale de 2 (deux) euros chacune, entièrement libérées.

Les 236 974 583 actions sont des actions ordinaires donnant droit à distribution de dividende, d'acompte sur dividende, de réserve ou somme assimilée.

► Variation du capital en nombre d'actions



	2025	2024
Au 1er janvier	241 973 980	249 588 059
Augmentation de capital résultant du paiement du dividende	-	-
Actions issues de la conversion des plans d'actions sous conditions de performance	333 922	214 700
Exercice d'options de souscription	-	-
Annulation d'actions	(5 333 319)	(7 828 779)
Au 31 décembre	236 974 583	241 973 980

Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.



(en nombre d'actions)	2025	2024
Détention à l'ouverture	1 911 454	632 229
Achats d'actions		
Contrats de rachat	5 145 646	9 224 459
Contrats de liquidité	102 670	101 588
Ventes d'actions		
Levées d'option d'achat, attributions d'actions gratuites et de capital	(250 440)	(218 043)
Annulation d'actions	(5 333 319)	(7 828 779)
Détention à la clôture	1 576 011	1 911 454

Les titres Edenred détenus par la société Edenred S.E. sont classés sur une ligne distincte des capitaux propres intitulée « Titres d'auto-contrôle » et valorisés à leur coût d'achat.

Au 31 décembre 2025, le nombre d'actions propres auto détenues s'élève à 1 576 011. Au 31 décembre 2024, le Groupe en détenait 1 911 454.

		2025		2024	
		Vendues	Achetées	Vendues	Achetées
Société à laquelle le contrat de liquidité* a été confié	Période	Nombre	Total (en millions d'euros)	Nombre	Total (en millions d'euros)
BNP Paribas Exane	Depuis le 05/07/2022	1 235 182	33	1 836 443	79
			1 337 852		1 938 031

* conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers (AMAFI) le 8 mars 2011 et approuvée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) par décision précitée du 21 mars 2011

Compte tenu de leur liquidité, les fonds alloués dans le cadre des contrats de liquidité, non investis en actions Edenred, ont été classés en trésorerie et équivalents de trésorerie.

Distribution de dividendes

■ Au titre de l'exercice 2025

Il sera proposé à l'Assemblée générale d'Edenred, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, de verser un dividende unitaire de 1,33 euros par action, en croissance de 12 centimes par rapport à 2024 respectant ainsi sa politique de distribution progressive de dividendes.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale, ce dividende sera accordé au cours du 1^{er} semestre 2026, et n'est pas reconnu en tant que passif dans les comptes au 31 décembre 2025, les états financiers à fin 2025 étant présentés avant affectation.

8.2 Résultat par action



Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le Résultat net - Part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période (retraité du nombre d'actions propres détenues sur la période).

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action se base sur un nombre moyen d'actions en circulation ajusté du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options de souscription existantes ou de tout autre instrument dilutif.

Le résultat dilué par action se base sur un nombre moyen d'actions en circulation ajusté de l'effet des actions ordinaires potentielles.



Au 31 décembre 2025, le capital social est composé de 236 974 583 actions.

Au 31 décembre 2025, le nombre d'actions en circulation et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation se détaillent comme suit :

<i>En actions</i>	2025	2024
Nombre d'actions au capital social à la clôture	236 974 583	241 973 980
Nombre d'actions en circulation à l'ouverture	240 062 526	248 955 830
Nombre d'actions résultant du paiement du dividende	-	-
Nombre d'actions issues de la conversion des plans d'actions sous conditions de performance	333 922	214 700
Nombre d'actions issues de la conversion des plans de stock options	-	-
Nombre d'actions annulées	(5 333 319)	(7 828 779)
Actions du capital social hors actions propres	(4 999 397)	(7 614 079)
Actions propres non liées au contrat de liquidité	438 113	(1 177 637)
Actions propres liées au contrat de liquidité	(102 670)	(101 588)
Actions propres	335 443	(1 279 225)
Nombre d'actions en circulation à la clôture	235 398 572	240 062 526
Actions du capital social - Effet prorata temporis	3 430 317	6 031 622
Actions propres - Effet prorata temporis	(336 181)	(807 797)
Effet prorata temporis	3 094 136	5 223 825
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice	238 492 708	245 286 351

Par ailleurs, 2 891 354 actions sous conditions de performance ont été attribuées au personnel sur la période de 2023 à 2025. Sur la base d'une conversion totale de ces actions ainsi que des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANES), le nombre d'actions en circulation serait de 244 667 453 titres.

Sur la base des actions potentielles présentées ci-dessus et d'un cours moyen de l'action Edenred calculé :

- entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 pour les Plans 18,19 et 20 (26,06 euros) ;
- entre le 7 mai 2025 et le 31 décembre 2025 pour le Plan 21 (23,47 euros) ;
- entre le 23 juillet 2025 et le 31 décembre 2025 pour le Plan 22 (21,99 euros).

Le nombre moyen pondéré d'actions retenues pour le calcul du résultat dilué au 31 décembre 2025 est de 246 163 840 actions.



	2025	2024
Résultat net - Part du Groupe <i>(en millions d'euros)</i>	521	507
Nombre moyen pondéré d'actions du capital social <i>(en milliers)</i>	240 405	248 005
Nombre moyen pondéré d'actions propres <i>(en milliers)</i>	(1 912)	(2 719)
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action <i>(en milliers)</i>	238 493	245 286
Résultat par action de base <i>(en euros)</i>	2,18	2,07
Nombre d'actions résultant de l'exercice d'options de souscription <i>(en milliers)</i>	-	-
Nombre d'actions résultant des actions sous conditions de performance <i>(en milliers)</i>	1 294	1 094
Obligations convertibles en actions <i>(en milliers)</i>	6 377	6 266
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat dilué par action <i>(en milliers)</i>	246 164	252 646
Résultat par action dilué <i>(en euros)</i>	2,12	2,01

8.3 Intérêts ne conférant pas le contrôle

(en millions d'euros)

2023	110
Résultat des minoritaires de l'exercice	38
Dividendes versés aux minoritaires	(36)
Variations de périmètre	2
Augmentation de capital	2
Autres	(2)
Différence de conversion	(13)
Variation des instruments financiers & actifs évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	(2)
2024	99
Résultat des minoritaires de l'exercice	43
Dividendes versés aux minoritaires	(44)
Variations de périmètre	3
Augmentation de capital	1
Autres	(1)
Différence de conversion	2
Variation des instruments financiers & actifs évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	1
2025	104

Les variations de périmètre 2024 sont principalement liées à l'acquisition de 40% du capital d'EBV Finance (cf. Note 2 « Acquisitions, développements et cessions ») et à la dilution de 19,5% du capital de Repom.

Les variations de périmètre 2025 sont principalement liées à l'allocation définitive du prix d'achat et la variation de 12,4% d'intérêts de Spirii (cf. Note 2 « Acquisitions, développements et cessions »).

NOTE 9 Avantages sociaux

9.1 Paiements fondés sur des actions

Plans d'actions sous conditions de performance



Les plans d'actions sous conditions de performance attribués par le Conseil d'administration du 23 février 2022, du 26 juillet 2022, du 23 février 2023, du 26 juillet 2023, du 28 février 2024, du 7 mai 2025 et du 23 juillet 2025 sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 2. Ces plans sont réglés en actions.

Les principes de comptabilisation sont identiques aux plans d'options de souscription d'actions.

Le nombre d'actions sous conditions de performance attribuées est révisé à chaque clôture en fonction des évolutions de la probabilité de réalisation des conditions de performance.

■ Principales caractéristiques

La durée des plans 2022 à 2025 est de trois ans pour tous les bénéficiaires.

Les actions de performance sont attribuées définitivement au prorata de l'atteinte des conditions de performance. En cas de non-respect de la condition de présence à l'échéance du plan, les droits à actions peuvent être définitivement perdus ou conservés au prorata temporis selon le motif de départ. Ces actions définitivement acquises ne peuvent pas dépasser 100% de l'attribution initiale.

Dans le cadre du plan 21 d'une durée de trois ans, les 1 522 675 actions nouvellement attribuées en date du 7 mai 2025 sont soumises à l'atteinte de conditions de performance, appréciées entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2027, avant de devenir des actions définitivement acquises au 7 mai 2028.

Dans le cadre du plan 22 d'une durée de trois ans, les 28 000 actions nouvellement attribuées en date du 23 juillet 2025 sont soumises à l'atteinte de conditions de performance, appréciées entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2027, avant de devenir des actions définitivement acquises au 23 juillet 2028.

Les conditions de performance, mesurées entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2027, sont basées sur les objectifs suivants :

(i) deux objectifs sur conditions internes, à hauteur de 80 %, liés à une progression :

- De l'EBITDA
- Des 3 critères RSE de diversité, d'émission de gaz à effet de serre et d'alimentation et mobilité durables.

(ii) un objectif sur condition externe (de marché), à hauteur de 20 %, lié :

- Au positionnement du *Total Shareholder Return (TSR)* Edenred par rapport aux TSR du SBF120.

En fonction de la performance réalisée, pour chacune des trois conditions du Plan, cette quotité sera minorée ou majorée. Chaque condition de performance étant plafonnée à 100%, aucune compensation n'est possible entre elles. Le nombre d'actions définitivement acquises ne pourra donc pas dépasser le nombre d'actions initialement attribuées.

Les actions de performance sont définitivement acquises sous réserve de l'atteinte des conditions de performance et de la condition de présence à l'issue de la période d'acquisition.

Les conditions de performance concernent :

Poids et conditions		
Plan 16		
Plan du 23 février 2022 646 845 actions		
Plan 17		
Plan du 26 juillet 2022 37 700 actions	75% des actions attribuées du plan.	25% des actions attribuées du plan.
Plan 18	Deux objectifs sur conditions internes liés à une progression en données comparables de l'EBITDA et des 3 critères RSE de diversité, d'émission de gaz à effet de serre et de nutrition.	Un objectif sur condition de marché lié au positionnement du Total Shareholder Return (TSR) Edenred par rapport aux TSR SBF 120.
Plan du 23 février 2023 626 185 actions		
Plan 19		
Plan du 26 juillet 2023 23 950 actions		
Plan 20		
Plan du 28 février 2024 935 926 actions		
Plan 21	80% des actions attribuées du plan.	20% des actions attribuées du plan.
Plan du 7 mai 2025 1 522 675 actions	Deux objectifs sur conditions internes liés à une progression en données comparables de l'EBITDA et des 3 critères RSE de diversité, d'émission de gaz à effet de serre et d'alimentation et mobilité durables.	Un objectif sur condition de marché lié au positionnement du Total Shareholder Return (TSR) Edenred par rapport aux TSR SBF 120.
Plan 22		
Plan du 23 juillet 2025 28 000 actions		

Les conditions de performance sont toujours en cours d'appréciation pour les plans 18,19,20,21 et 22

Juste valeur du plan d'actions sous conditions de performance



La juste valeur correspond à la valeur de l'action au jour de l'attribution sous déduction de l'hypothèse de distribution de dividendes pendant la période d'acquisition.

Les justes valeurs de ces rémunérations sont comptabilisées de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en charge de personnel avec pour contrepartie les capitaux propres.

La juste valeur du plan 21 s'élève à 22,71 euros par rapport à un cours de l'action de 26,96 euros, le 7 mai 2025, date de l'octroi. La juste valeur du plan 22 s'élève à 22,58 euros par rapport à un cours de l'action de 26,77 euros, le 23 juillet 2025, date de l'octroi.

La charge totale comptabilisée au titre des plans 2025 s'élève à 5 millions d'euros au 31 décembre 2025.



	2022		2023		2024	2025	
	plan 16	plan 17	plan 18	plan 19	plan 20	plan 21	plan 22
Juste valeur de la rémunération pour les résidents	36,68	43,92	48,46	52,20	41,67	22,71	22,58
Juste valeur de la rémunération pour les non résidents	36,68	43,92	48,46	52,20	41,67	22,71	22,58
Charge comptabilisée* en millions d'euros	22		25		29	23	

* En contrepartie des capitaux propres sur la durée du plan.

9.2 Provisions pour retraites et avantages à long terme



Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que : augmentation des salaires, âge de départ en retraite, mortalité, rotation et taux d'actualisation. Ces hypothèses prennent en considération les conditions particulières notamment macroéconomiques des différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Afin de déterminer le passif au titre des engagements de retraite et assimilés, il est également tenu compte des actifs des régimes détenus en couverture qui sont évalués à leur valeur de marché. Le passif au titre des engagements de retraite comptabilisé au bilan correspond à la valeur actualisée des obligations, après déduction de la juste valeur des actifs détenus en couverture. Un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime.

Le passif net déterminé est constaté au bilan dans la rubrique « Provisions à caractère non courant ».

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice ou passés.

S'agissant des avantages postérieurs à l'emploi, les modifications d'hypothèses actuarielles et effets d'expérience donnent lieu à des écarts actuariels qui sont intégralement constatés en capitaux propres de l'exercice lors de leur survenance.

En revanche, les écarts actuariels se rapportant aux avantages à long terme du personnel en cours d'emploi, en particulier les médailles du travail et les primes de fidélité, sont comptabilisés en résultat financier lors de leur survenance.



Les salariés du Groupe bénéficient de trois types d'avantages :

- 1) **Avantages à court terme** : congés payés, congés maladie, participation aux bénéfices ;
- 2) **Avantages à long terme** : médaille du travail, indemnité pour invalidité de longue durée, prime de fidélité, prime d'ancienneté ;
- 3) **Avantages postérieurs à l'emploi**
 - a. Cotisations définies : le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes dues à des organismes extérieurs ; la charge qui correspond à ces primes dues est prise en compte dans le résultat de l'exercice. Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent

l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus.

Les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils se rapportent.

b. Prestations définies (indemnité de fin de carrière, fonds de pensions). Pour les régimes à prestations définies, le Groupe évalue ses obligations conformément à la norme IAS19R « Avantages du Personnel ». Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés. S'ils ne sont pas entièrement préfinancés, ils donnent lieu à la constitution de provisions.

Pour le Groupe, les régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi ont les caractéristiques suivantes :

- les régimes de retraite à prestations définies sont calculés ainsi :
 - Indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite ;
 - Le calcul est effectué sur la base de paramètres définis par la Direction financière du Groupe et des Ressources Humaines une fois par an ;
 - L'obligation calculée est couverte par la constatation d'une provision au bilan.

Ces prestations concernent principalement les entités suivantes : Edenred SE, Edenred France, Reward Gateway au Royaume-Uni, Ticket Servicios Brazil au Brésil, Edenred Mexico et Servicios Edenred au Mexique.

- les indemnités de cessation de service en Italie :
 - Indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ (retraite, démission ou licenciement) ;
 - L'obligation calculée est couverte par la constatation d'une provision au bilan.
- les régimes de retraite du Groupe Edenred sont préfinancés via des contrats d'assurance souscrits auprès de compagnies d'assurance ou de fondations. L'allocation des actifs est donc principalement caractérisée par des actifs généraux et des stratégies d'investissement prudentes de type assurantiel.

Hypothèses actuarielles

Les évaluations actuarielles dépendent d'un certain nombre de paramètres à long terme définis par le Groupe. Ces paramètres sont revus chaque année.



2025	France	Royaume-Uni	Belgique	Italie
Evolution des salaires	3,0%	-	3,0%	2,0%
Taux d'actualisation	4,0%	5,5%	3,1%	3,7%
Taux d'inflation	2,0%	3,0%	2,0%	2,0%

2024	France	Royaume-Uni	Belgique	Italie
Evolution des salaires	3,0%	-	3,0%	2,0%
Taux d'actualisation	3,4%	5,3%	3,4%	3,4%
Taux d'inflation	2,0%	3,9%	2,0%	2,0%

Synthèse de la situation financière des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi et des avantages à long terme

Afin de faciliter la lecture des tableaux, Edenred a fait le choix de présenter uniquement les agrégats non nuls et/ou significatifs.

■ Au 31 décembre 2025



<i>(en millions d'euros)</i>	Régimes de pensions à prestations définies	Autres régimes à prestations définies*	Total
Valeur actualisée des obligations financées	14	-	14
Juste valeur des actifs des régimes	(18)	-	(18)
Surplus / (Déficit) des régimes financés	(4)	-	(4)
Valeur actualisée des obligations non financées:	-	16	16
Valeur nette au bilan	(4)	16	12

(*) Dont indemnités de départ à la retraite et primes de fidélité

■ Au 31 décembre 2024



<i>(en millions d'euros)</i>	Régimes de pensions à prestations définies	Autres régimes à prestations définies*	Total
Valeur actualisée des obligations financées	15	-	15
Juste valeur des actifs des régimes	(20)	-	(20)
Surplus / (Déficit) des régimes financés	(5)	-	(5)
Valeur actualisée des obligations non financées	-	16	16
Valeur nette au bilan	(5)	16	11

(*) Dont indemnités de départ à la retraite et primes de fidélité

Evolution de la situation financière des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi par zone géographique



(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni	Belgique	Italie	Autres*	Autres pays	Total	Autres avantages	Total 2025	Total 2024
Dettes actuarielles à l'ouverture	1	10	4	1	7	7	30	1	31	31
Coût des services rendus dans l'année	-	1	-	-	1	-	2	-	2	1
Effet de l'actualisation	-	-	-	-	-	1	1	-	1	1
Cotisations employés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coûts des services passés (Modification de régime)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)
Réduction/Liquidation de régime	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition/(Cession)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations versées par l'employeur	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-	(1)	(1)
(Gains)/Pertes actuarielles	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(1)	1
Effet de change	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-
Dettes actuarielles à la clôture	1	10	3	1	8	7	30	-	30	31

*Impact des gains et pertes actuariels principalement liés à l'effet d'expérience induit par le changement de gouvernance.



(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni	Belgique	Italie	Autres*	Autres pays	Total	Autres avantages	Total 2025	Total 2024
Juste valeur des actifs à l'ouverture	-	16	3	-	-	1	20	-	20	18
Revenus financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cotisations employeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cotisations employés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations versées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)
Liquidation de régime	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Acquisition/(Cession)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(Gains)/Pertes actuarielles	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	(1)	1
Effet de change	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	(1)	1
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Juste valeur des actifs à la clôture	-	14	3	-	-	1	18	-	18	20



(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni	Belgique	Italie	Autres*	Autres pays	Total	Autres avantages	Total 2025	Total 2024
Situation Financière à l'ouverture*	1	(6)	1	1	7	6	10	1	11	13
Situation Financière à la clôture*	1	(4)	-	1	8	6	12	-	12	11

(*) Dont indemnités de départ à la retraite et primes de fidélité



(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni	Belgique	Italie	Autres	Autres pays	Total	Autres avantages	Total 2025	Total 2024
Coût des services rendus dans l'année	-	1	-	-	1	-	2	-	2	1
Revenus financiers nets	-	-	-	-	-	1	1	-	1	-
Coût des services passés (Modification de régime)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)
(Gains)/pertes liés à la	-	-	(1)	-	-	-	(1)	(1)	(2)	
Réduction/Liquidation de régime	-	-	(1)	-	-	-	(1)	(1)	(2)	
Charge de l'exercice	-	1	(1)	-	1	1	2	(1)	1	(1)
Effet de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)
Ecart actuariels reconnus en capitaux propres	-	1	-	-	-	(1)	-	-	-	-

Tableau de réconciliation de la provision retraite (y compris prime de fidélité) entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2025



(en millions d'euros)	Montant
2023	13
Dotation de la période	1
Reprise sans utilisation	(2)
Reprise avec utilisation	-
Variation d'écarts actuariels en capitaux propres	-
Variation de périmètre	-
Change	(1)
2024	11
Dotation de la période	2
Reprise sans utilisation	-
Reprise avec utilisation	(1)
Variation d'écarts actuariels en capitaux propres	-
Variation de périmètre	-
Change	-
2025	12

Gains et pertes actuariels liés aux modifications d'hypothèses et aux effets d'expérience



<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
(Gains) et pertes actuariels liés aux effets d'expérience	-	-
(Gains) et pertes actuariels liés aux modifications d'hypothèses démographiques	-	-
(Gains) et pertes actuariels liés aux modifications d'hypothèses financières	-	-
Gains /pertes actuariels	-	-

Etude de sensibilité

Au 31 décembre 2025, la sensibilité des provisions pour engagements de retraite au taux d'actualisation est la suivante : une baisse de 0,5 point et une hausse de 0,5 point du taux d'actualisation auraient pour conséquence respectivement une augmentation et une diminution d'environ 2 millions d'euros de la dette du Groupe.

NOTE 10 Autres provisions, charges et produits

10.1 Autres charges et produits



Afin de faciliter la lecture des états financiers, la société utilise la rubrique « Autres charges et produits » de façon limitative et la comptabilisation d'éléments dans cette rubrique ne peut intervenir :

- qu'en lien avec un événement majeur survenu pendant la période comptable ;
- et dès lors que la présentation de ces impacts non distinctement des autres éléments du résultat fausserait la lecture de la performance de l'entreprise issue de son activité courante.

Les autres charges et produits se décomposent de la façon suivante :



(en millions d'euros)

	2025	2024
Variation de la provision pour restructuration	(2)	-
Coûts de restructuration et de réorganisation	(20)	(12)
Charges de restructuration	(22)	(12)
Dépréciations d'immobilisations corporelles	-	-
Dépréciations d'immobilisations incorporelles	-	(3)
Dépréciation d'actifs	-	(3)
Frais liés aux acquisitions	(2)	(5)
Plus ou moins-values	-	10
Variation des provisions	(1)	-
Gains ou pertes non récurrents	(21)	(18)
Autres	(24)	(13)
Total autres charges et produits*	(46)	(28)

(*) L'impact sur la trésorerie des autres charges et produits au 31 décembre 2025 est de (39) millions d'euros et au 31 décembre 2024 était de (9) millions d'euros.

Les autres charges et produits en 2025 sont constitués principalement :

- De charges de restructurations pour (22) millions d'euros ;
- Des honoraires liés aux acquisitions pour (2) millions d'euros ;
- De pertes non récurrentes de (21) millions d'euros dont (11) millions d'euros liés à des décommissionnements de projets informatiques en Amérique Latine, (4) millions d'euros d'honoraires de conseil liés à des éléments non récurrents et (3) millions d'euros liés à des intérêts de retard suite à un contrôle fiscal.

Les autres charges et produits en 2024 étaient constitués principalement :

- De charges de restructurations pour (12) millions d'euros ;
- De frais d'acquisition pour (5) millions d'euros liés aux opérations 2024 ;
- De plus ou moins-values pour 10 millions d'euros principalement sur la cession d'un immeuble ;

- De pertes non récurrentes de (18) millions d'euros liées notamment à des décommissionnements de projets informatiques en Amérique Latine.

10.2 Provisions



Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice :

- le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé, cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite ;
- il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- le montant de l'obligation doit être déterminé de façon fiable.

Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifiée aux parties concernées.



Les provisions comprennent des provisions pour sinistres liés aux vols, calculées en fonction des déclarations et en se basant sur le pourcentage de la valeur faciale des titres volés correspondant à une anticipation du taux d'utilisation effective des titres de services volés.



La variation du poste des provisions à caractère non courant, entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025, est constituée des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2024	Impact capitaux propres	Dotation de la période	Reprise avec utilisation	Reprise sans utilisation	Différence de conver- sion	Reclasse- ment & périmètre	2025
Provisions pour retraites et primes de fidélité	11	-	2	(1)	-	-	-	12
Provisions pour litiges et autres	8	-	-	(1)	(1)	-	1	7
Total provisions à caractère non courant	19	-	2	(2)	(1)	-	1	19



La variation du poste des provisions à caractère courant, entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025, est constituée des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2024	Impact capitaux propres	Dotation de la période	Reprise avec utilisation	Reprise sans utilisation	Différence de conver- sion	Reclasse- ment & périmètre	2025
Provisions pour restructurations	1	-	4	(2)	-	-	-	3
Provisions pour litiges et autres	12	-	7	(6)	(5)	-	2	10
Total provisions à caractère courant	13	-	11	(8)	(5)	-	2	13

Pris individuellement, il n'existe pas de litige significatif, à l'exception de ceux présentés dans la *Note 10.3 « Litiges et risques »*.

10.3 Litiges et risques

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un nombre de contentieux avec des tiers ou avec des autorités judiciaires et/ou administratives (y compris fiscales).

Contentieux concurrence France

En 2015, la société française Octoplus ainsi que trois syndicats de l'hôtellerie restauration ont saisi l'Autorité de la concurrence de plusieurs plaintes, dont certaines assorties de mesures conservatoires, concernant plusieurs sociétés françaises du secteur des titres restaurant, dont Edenred France. Après avoir instruit ces plaintes et entendu les services d'instruction ainsi que l'ensemble des parties concernées, le collège de l'Autorité de la concurrence a décidé, le 6 octobre 2016, d'écarter les demandes de mesures conservatoires formulées (notamment) à l'encontre d'Edenred France, tout en poursuivant ses investigations sur le fond.

Le 2 mars 2018, les services d'instruction de l'Autorité de la concurrence ont adressé à Edenred France, dans le cadre de l'instruction au fond, une notification de griefs dans laquelle ils écartaient (à nouveau) l'ensemble des critiques formulées par les plaignants, y compris les pratiques tarifaires que ces derniers alléguaient (et notamment les taux de commission prétendument élevés sur la partie « acceptation » du marché). Dans cette notification de griefs, les services d'instruction formulaient toutefois deux autres griefs, portant respectivement sur un échange d'informations entre émetteurs, par le biais de la Centrale de Règlement des Titres (CRT) (entre 2010 et 2015), et sur une série d'accords entre émetteurs visant à verrouiller l'entrée sur le marché des titres restaurant grâce, notamment, à des conditions d'accès à la CRT jugées non-transparentes (entre 2002 et 2018).

Le 22 mai 2018 puis le 29 avril 2019, Edenred a déposé des observations à l'Autorité de la concurrence dans lesquelles elle contestait chacun de ces griefs. Par une décision du 17 décembre 2019, l'Autorité de la concurrence a finalement écarté ces arguments et sanctionné Edenred (ainsi que les autres émetteurs visés par la notification de griefs) au paiement d'une amende de 158 millions d'euros sur la base de ces deux griefs – amende dont Edenred s'est acquittée le 31 mars 2021.

Le 2 mars 2020, Edenred a formé un recours devant la cour d'appel de Paris contre la décision rendue par l'Autorité de la concurrence le 17 décembre 2019. La cour d'appel ayant confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence le 16 novembre 2023, Edenred s'est pourvue en cassation, le 14 décembre 2023. En parallèle, Edenred a également introduit, le 8 juillet 2024, une action en inscription de faux devant la cour d'appel de Versailles dirigée contre l'arrêt de la cour d'appel de Paris. Par un arrêt du 28 janvier 2025, la cour d'appel de Versailles a confirmé que l'arrêt du 16 novembre 2023 était entaché de faux. Conformément à l'arrêt rendu le 28 janvier 2025 par la cour d'appel de Versailles, la Chambre commerciale de la Cour de cassation a annulé le 15 octobre 2025, en toutes ses dispositions, l'arrêt du 16 novembre 2023. Le 16 janvier 2026, Edenred a formé un nouveau recours devant la cour d'appel de Paris contre la décision rendue par l'Autorité de la concurrence le 17 décembre 2019. Malgré ces recours, toujours en cours, à ce jour, l'actif associé au paiement de l'amende, constaté en autres tiers actifs, demeure intégralement déprécié au 31 décembre 2025.

A la suite de la décision de la cour d'appel de Paris du 16 novembre 2023, des commerçants affiliés, deux fonds spécialisés dans le financement d'actions de groupe ainsi que la société Octoplus ont assigné Edenred France et Edenred SE en vue d'obtenir la réparation du préjudice qu'ils auraient prétendument subi du fait des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. D'autres acteurs pourraient se manifester dans le futur. Les premières audiences de procédure dans ces dossiers ont eu lieu au deuxième semestre 2025 et se poursuivent sur le 1^{er} semestre 2026. L'ensemble de la procédure devrait durer plusieurs années.

Après avoir analysé ces demandes avec ses conseils, Edenred estime disposer de multiples arguments pour contester le bien-fondé des demandes indemnitaires formulées à leur encontre et solliciter le débouté intégral des différents plaignants.

Contentieux Concurrence Turquie

Les autorités turques de la concurrence ont mené en février 2010 une investigation auprès d'Edenred Turquie et de Sodexo Turquie visant à examiner les comportements de ces deux entités sur leur marché entre 2007 et 2010. Cette investigation a débouché en juillet 2010 sur une décision de classement sans suite. Après avoir instruit la demande d'un autre acteur du marché demandant l'annulation de cette décision, la Haute Cour d'Etat a jugé que les autorités de concurrence devaient conduire à nouveau une investigation complète auprès de six acteurs du marché des titres services en Turquie, en ce y compris Edenred, au regard de leur comportement respectif sur le marché des titres services entre 2007 et 2010.

Le 15 novembre 2018, les autorités de la concurrence turques ont condamné Edenred à une amende d'un montant d'un million d'euros dans le cadre de sa participation dans Netser, la filiale créée avec Sodexo en 2002 et liquidée en 2019, aux fins de fournir aux restaurateurs une solution technique efficace et bon marché d'accès au réseau monétique. L'amende a été payée par Edenred au premier semestre 2019. La Société a fait appel de cette décision le 31 mai 2019 auprès de la cour administrative d'Ankara. L'audience d'appel s'est tenue le 22 octobre 2020 et une décision est attendue au cours des prochains exercices.

Par ailleurs, le 9 janvier 2025, l'entité publique turque HEAŞ a exclu l'offre d'Edenred d'un appel d'offres public au motif erroné qu'elle aurait été déposée depuis la même adresse IP que celle d'un autre concurrent, Pluxee, exclusion confirmée par l'Autorité des marchés publics (KİK) puis suivie d'une interdiction d'un an de participer aux marchés publics publiée le 21 mai 2025. Cette décision a déclenché durant l'été 2025 l'ouverture d'une enquête formelle par l'Autorité turque de la concurrence visant Edenred et trois concurrents sur le marché turc pour suspicion de manipulation d'appels d'offres et d'échanges d'informations sensibles. Edenred conteste fermement ces allégations : l'identité apparente d'adresse IP s'explique par le recours par Edenred et Pluxee à un même fournisseur technique d'accès Internet, circonstance qui ne saurait en soi constituer une violation du droit de la concurrence. Entre août et octobre 2025, Edenred a répondu aux demandes d'informations de l'autorité de la concurrence et soumis ses écritures de défense le 23 octobre 2025. En novembre 2025, le Tribunal administratif d'Ankara a annulé la décision du KİK, reconnaissant explicitement qu'il était techniquement possible que deux entreprises distinctes utilisent la même adresse IP via un fournisseur commun, confirmant ainsi l'absence de fondement de l'exclusion initiale. Le 20 décembre 2025, cette annulation a entraîné la levée de l'interdiction de soumissionner à des appels d'offres publics pendant un an, auprès du Tribunal administratif d'Istanbul et le classement sans suite de l'affaire le 31 décembre 2025. Bien que l'enquête de l'autorité de la concurrence demeure en cours, ces deux décisions judiciaires favorables (Ankara et Istanbul) confirment la faiblesse des arguments avancés par l'Autorité de la concurrence à l'encontre d'Edenred. L'ensemble de la procédure devrait durer plusieurs années.

Contentieux concurrence République Tchèque

L'autorité tchèque de la concurrence a mené en 2019 une investigation auprès d'Edenred République Tchèque et des sociétés Sodexo Pass (Pluxee) et Up visant à examiner les comportements de ces entités sur leur marché. Cette investigation a débouché en septembre 2022 sur une notification de griefs assortie d'un montant d'amende de 4,1 millions d'euros. Edenred estime, après avoir pris avis auprès de ses conseils juridiques, avoir de solides arguments contre ces griefs. Edenred a fait appel de cette décision. Le 24 octobre 2023, le Président de l'autorité tchèque de la concurrence a rendu sa décision et a confirmé les conclusions de première instance en ce qui concerne les pratiques anticoncurrentielles alléguées, mais a annulé l'amende imposée à Edenred République Tchèque pour des raisons de procédure. L'affaire a été renvoyée en première instance. L'autorité tchèque de la concurrence a imposé à nouveau des amendes en première instance le 29 juillet 2025, avec maintien des montants initiaux. Edenred a fait appel de cette décision le 13 août 2025 et sa position ainsi que celle de ses conseils demeure la même à l'encontre de cette décision. L'appel devrait être examiné dans les mois qui suivent. Le fond du dossier demeure en cours d'examen devant la Cour régionale de Brno.

Le Groupe considère que ses arguments ont de fortes chances d'aboutir. Aucune provision n'a été constatée dans les comptes.

Contentieux Italie

Le 20 février 2024, la société Edenred Italia s.r.l. s'est vu signifier par le procureur de Rome, en Italie, sa mise en cause administrative, ainsi que la mise en cause pénale de quatre de ses dirigeants actuels ou passés, dans le cadre de la procédure d'appel d'offre organisée en octobre 2019 par la centrale d'achat de l'administration publique italienne, Consip, et pour lequel Edenred Italia s.r.l. a remporté quatre lots sur quinze. Il est reproché à Edenred Italia s.r.l. de ne pas s'être conformé aux règles de cet appel d'offre. Une somme d'environ 20 millions d'euros a été saisie, correspondant, selon le procureur, au montant maximum que pourrait avoir à restituer Edenred Italia s.r.l. à l'issue de la procédure. Edenred Italia s.r.l. demeure en pleine capacité d'opérer sur son marché avec l'ensemble de son offre, y compris répondre et opérer des appels d'offre publics. Edenred Italia s.r.l. se tient à la disposition des autorités judiciaires italiennes pour fournir toutes les explications nécessaires sur cette affaire et demeure confiant quant à son issue. Une audience préliminaire s'est tenue le 5 décembre 2025 sans aucune modification de l'approche de la cour ni du fond du dossier à ce stade. La procédure devrait durer plusieurs années.

A ce stade de la procédure, le Groupe considère que ses arguments ont de fortes chances d'aboutir. Aucune provision n'a été constatée dans les comptes.

Contentieux fiscaux Brésil

Déductibilité fiscale des amortissements de goodwill

En janvier 2012, l'administration fiscale fédérale brésilienne a notifié à la société Ticket Serviços un redressement en matière d'impôt sur les sociétés et de contribution additionnelle (IRPJ et CSLL) au titre des exercices 2007 à 2010. Le redressement en principal s'élève à 97 millions de reais brésiliens (soit 15 millions d'euros), auxquels s'ajoutent 191 millions de reais brésiliens (soit 30 millions d'euros) en pénalités et intérêts au 31 décembre 2025.

Au cours de l'exercice fiscal 2016, l'administration a émis deux redressements supplémentaires, en ligne avec le précédent, sur 2011 et 2012.

Au titre de l'exercice 2011, le redressement en principal s'élève à 25 millions de reais brésiliens (soit 4 millions d'euros), auxquels s'ajoutent 85 millions de reais brésiliens (soit 13 millions d'euros) de pénalités et intérêts au 31 décembre 2025.

Au titre de l'exercice 2012, le redressement en principal s'élève à 16 millions de reais brésilien (soit 2 millions d'euros), auxquels s'ajoutent 54 millions de reais brésiliens (soit 8 millions d'euros) de pénalités et intérêts au 31 décembre 2025.

L'administration remet en cause la déductibilité fiscale de l'amortissement de la survalue constatée lors du rachat de la part minoritaire dans la société Ticket Serviços. La Société conteste ces redressements.

Concernant le redressement portant sur les exercices 2007 à 2010, la Société a déposé une requête devant le Tribunal judiciaire en première instance tendant à l'annulation des redressements notifiés. Cette requête est assortie d'une demande de sursis de paiement de la somme en litige. La société a donc déposé en 2018 une garantie bancaire pour sursoir au paiement du contentieux pour un montant de 386 millions de reais brésiliens (soit 60 millions d'euros), constitutif d'un engagement hors bilan donné par le Groupe. En date du 21 juin 2020, le Tribunal judiciaire en première instance a rejeté la requête de la société. La société a fait appel de cette décision le 19 octobre 2020 auprès de la Cour Régional Fédéral qui a annulé la décision en août 2023 et renvoyé l'affaire en première instance.

Concernant le redressement portant sur les exercices 2011 et 2012, le 14 septembre 2022, la dernière instance de la phase administrative a confirmé le redressement mais a annulé la pénalité de 150%. Un recours en annulation a été déposé à Brasilia en septembre 2023. En mars 2024, le Bureau du Procureur Général du Trésor National a accepté de réduire le montant des pénalités.

La Société estime, après avoir pris avis auprès de ses conseils fiscaux, que sa requête a des chances probables d'aboutir favorablement. La Société n'a donc constitué aucune provision à ce titre.

Contrôles fiscaux Italie

Edenred Italia

Exercices fiscaux 2014-2016 :

Au cours de l'exercice 2019, la Société Edenred Italia s.r.l. a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur la période 2014 à 2016.

En juin 2019, l'administration fiscale italienne a adressé à la société un « procès-verbal de fin de contrôle fiscal » au titre des exercices 2014 à 2016. L'administration fiscale conteste la facturation de la redevance de marque à Edenred Italia s.r.l. par Edenred SE ainsi que le rythme de reconnaissance de produits de son activité (facturation des partenaires marchands).

Au cours du mois de novembre 2019, l'administration a adressé une proposition de rectification interruptive de prescription. Les discussions avec l'administration fiscale n'ayant pas pu aboutir à un consensus au premier semestre 2020, Edenred a introduit le 28 mai 2020 une procédure amiable (*mutual agreement procedure*, « MAP ») entre les administrations fiscales italiennes et françaises relative à la redevance de marque payée par Edenred Italie. Parallèlement, la Société a poursuivi devant les tribunaux la contestation du redressement portant sur la facturation des partenaires marchands.

En avril 2021 et en juillet 2021, l'administration a adressé des propositions de rectifications complémentaires portant sur le montant de la redevance de marque facturé respectivement en 2015 et 2016 par Edenred SE. La procédure amiable est étendue à ces rectifications.

En septembre 2022, les juges en première instance se sont prononcés en faveur de la Société dans le contentieux engagé sur la facturation des partenaires marchands. Cette décision favorable a été confirmée par la Cour d'Appel le 24 mai 2023. L'administration fiscale a fait appel de la décision devant la Cour Suprême

Après avoir pris avis auprès de ses conseils fiscaux, la Société estime avoir de solides arguments pour contester les divers chefs de redressement.

La Société estime avoir un risque de redressement limité évalué et provisionné à hauteur de 1 million d'euros présenté en dette d'impôt courant.

Exercice fiscal 2017 :

De mai à décembre 2023, la Société Edenred Italia s.r.l. a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur la période 2017. Le 5 décembre 2023, l'administration fiscale italienne a adressé à la Société un « avis d'imposition » au titre de l'exercice 2017 dans lequel elle conteste la facturation de la redevance de marque à Edenred Italie par Edenred SE. Edenred a introduit le 26 mars 2024 une procédure amiable (*mutual agreement procedure*, « MAP ») entre les administrations fiscales italiennes et françaises relative à la redevance de marque payée par Edenred Italia s.r.l.

Exercice fiscal 2018 :

De juillet à décembre 2022, la Société Edenred Italia s.r.l. a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur la période 2018.

Le 16 décembre 2022, l'administration fiscale italienne a adressé à la Société un « procès-verbal de fin de contrôle fiscal » au titre de l'exercice 2018 dans lequel elle conteste d'une part, la facturation de la redevance de marque à Edenred Italia s.r.l. par Edenred SE et d'autre part, le montant de la plus-value de cession réalisée par la Société lors de la cession des titres d'Edenred UK. Le 4 décembre 2024, l'administration fiscale italienne a adressé une proposition de rectifications portant sur ces deux points à la Société qui a fait appel auprès du tribunal de première instance de Milan le 5 mars 2025. Edenred Italia a introduit le 16 mai 2025 une procédure amiable (*mutual agreement procedure*, « MAP ») entre les administrations fiscales italiennes et françaises relative à la redevance de marque.

Après avoir pris avis auprès de ses conseils fiscaux et d'experts en valorisation, la société estime avoir de solides arguments pour contester la position de l'administration et n'a donc pas comptabilisé de provision.

Exercice fiscal 2019 :

De juillet à décembre 2025, la Société Edenred Italia s.r.l. a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur la période 2019.

Le 18 décembre 2025, l'administration fiscale italienne a adressé à la Société un « procès-verbal de fin de contrôle fiscal » au titre de l'exercice 2019 dans lequel elle conteste d'une part, la facturation de la redevance de marque à Edenred Italia s.r.l. par Edenred SE et d'autre part, le montant de la plus-value de cession réalisée par la Société lors de la cession des titres d'Edenred Czech Republic, d'Edenred Turkey, d'Edenred Romania et d'Edenred Slovakia.

Après avoir pris avis auprès de ses conseils fiscaux et d'experts en valorisation, la société estime avoir de solides arguments pour contester la position de l'administration et n'a donc pas comptabilisé de provision.

NOTE 11 Informations supplémentaires

11.1 Informations supplémentaires sur les entités sous contrôle conjoint

Néant.

11.2 Parties liées

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 24, le Groupe a considéré les parties liées ci-dessous :

Sociétés comptabilisées en mises en équivalence

Les transactions entre la Société mère et ses entreprises associées sont présentées dans le compte de résultat et le bilan dans les lignes dédiées.

Membres du Comité exécutif

Le Groupe a considéré comme parties liées l'ensemble des membres du Comité exécutif ainsi que leur famille proche, ainsi que l'ensemble des sociétés dans lesquelles un membre du Comité d'exécutif détient un droit de vote significatif.

L'ensemble des transactions conclues avec les membres du Comité Exécutif sont détaillées en Note 11.3 « Rémunérations des personnes clés du management ».

Membres du Conseil d'administration

Le Groupe a considéré comme parties liées l'ensemble des membres du Conseil d'administration ainsi que leur famille proche. Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rémunération annuelle, déterminée par le Conseil d'administration et devant être approuvée par l'Assemblée générale, qui s'est élevée à 0,8 million d'euros au titre de l'exercice 2025. Le président directeur général ne reçoit pas de rémunération au titre de son mandat au sein du Conseil d'administration. Sa rémunération est incluse dans la Note 11.3 « Rémunérations des personnes clés du management ».

11.3 Rémunérations des personnes clés du management



(en millions d'euros)	2025	2024
Avantages à court terme reçus	10	13
Paievements sur la base d'actions	8	8
Rémunération globale	18	21

11.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat au titre de la période et de la période précédente se détaille de la façon suivante :



(en millions d'euros)	DELOITTE & ASSOCIÉS				EY			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Honoraires des commissaires aux comptes afférents à la certification des comptes								
- Emetteur	(0,4)	(0,4)	15%	14%	(0,5)	(0,5)	17%	16%
- Filiales intégrées globalement	(2,0)	(2,1)	74%	72%	(2,2)	(2,2)	76%	71%
Sous-total	(2,4)	(2,5)	89%	86%	(2,7)	(2,7)	93%	87%
Honoraires des commissaires aux comptes afférents à la certification des informations en matière de durabilité								
- Emetteur	(0,1)	(0,2)	4%	7%	(0,1)	(0,2)	3%	7%
- Filiales intégrées globalement	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
Sous-total	(0,1)	(0,2)	4%	7%	(0,1)	(0,2)	3%	7%
Honoraires des commissaires aux comptes afférents aux autres services								
- Emetteur	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
- Filiales intégrées globalement	(0,2)	(0,2)	7%	7%	(0,1)	(0,2)	4%	6%
Sous-total	(0,2)	(0,2)	7%	7%	(0,1)	(0,2)	4%	6%
Total	(2,7)	(2,9)	100%	100%	(2,9)	(3,1)	100%	100%

11.5 Engagements hors bilan

Engagements donnés hors bilan

Les engagements donnés hors bilan au 31 décembre 2025 s'élèvent à 646 millions d'euros. Ils s'élevaient à 672 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, les engagements donnés hors bilan se composent principalement des engagements suivants :



(en millions d'euros)	2025				2024
	< 1 an	> 1an < 5 ans	> 5 ans	Total	
Garanties et cautions données dans le cadre de l'activité courante	202	97	242	541	442
Garanties et cautions données dans le cadre de contentieux	1	-	84	85	202
Engagements et garanties liés aux contrats de locations	2	1	1	4	11
Engagements relatifs à des investissements financiers	6	8	2	16	17
Total engagements donnés hors bilan	211	106	329	646	672

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'engagement donné autre que ceux figurant ci-dessus selon les normes comptables en vigueur.

Engagements reçus hors bilan

Néant.

NOTE 12 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2025

En application du règlement N° 2016-09 de l'Autorité des Normes Comptables françaises, le Groupe met ci-après à disposition des tiers la liste des entreprises comprises dans la consolidation et des principaux titres de participation non consolidés. Toutes les entreprises contrôlées par le Groupe ou sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont incluses dans la consolidation. UNION TANK Eckstein GmbH & Co. KG a appliqué l'exemption de publier les états financiers annuels conformément au paragraphe 264 en relation avec le paragraphe 264b du Code de commerce allemand (Handelsgesetzbuch).

Société	Pays	2025		2024		
		Méthode	Intérêt détenu (en%)	Méthode	Intérêt détenu (en%)	Variation (en%)
FRANCE						
Conecs	France	MEE	25.00	MEE	25.00	0.00
Edenred Corporate Paiement France	France	IG	100.00	IG	100.00	0.00
Edenred France	France	IG	100.00	IG	100.00	0.00
Edenred Business Solutions	France	IG	100.00	IG	100.00	0.00
Ticket Fleet Pro SAS	France	IG	100.00	IG	100.00	0.00
La Compagnie des Cartes Carburants	France	IG	100.00	IG	100.00	0.00
Edenred Fleet & Mobility SAS	France	IG	100.00	IG	100.00	0.00
SAS Betterway	France	MEE	48.18	MEE	48.18	0.00
Europe hors France						
Edenred Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100.00	IG	100.00	0.00
Edenred Tankkarten (*)	Allemagne	IG	100.00	IG	100.00	0.00
Union Tank Eckstein GmbH & Co. KG	Allemagne	(sous-groupe UTA)	IG	100.00	IG	100.00
Union Tank Eckstein GmbH	Allemagne	(sous-groupe UTA)	IG	100.00	IG	100.00
Itemion Verwaltungs GmbH	Allemagne	(sous-groupe UTA)	IG	100.00	IG	100.00
Omega2 GMBH	Allemagne	IG	100.00	IG	100.00	0.00
Edenred Austria GmbH	Autriche	IG	100.00	IG	100.00	0.00
UTA Austria GmbH	Autriche	(sous-groupe UTA)	IG	100.00	IG	100.00
Edenred Belgium SA	Belgique	IG	100.00	IG	100.00	0.00
PPS EU (Edenred Paytech)	Belgique	IG	100.00	IG	100.00	0.00
Edenred Bulgaria AD	Bulgarie	IG	50.00	IG	50.00	0.00
EBV Bulgaria	Bulgarie	(sous-groupe EBV)	IG	100.00	IG	100.00
UTA Bulgaria	Bulgarie	(sous-groupe UTA)	IG	100.00	IG	100.00
Nikosax A/S	Danemark	(sous-groupe EBV)	IG	100.00	IG	100.00
Spirii ApS	Danemark	IG	100.00	IG	87.60	12.40
Spirii GmbH	Danemark	Entrante	IG	100.00	N/A	N/A
UTA España	Espagne	(sous-groupe UTA)	IG	100.00	IG	100.00
Nikosax España	Espagne	(sous-groupe EBV)	IG	100.00	IG	100.00
Edenred España SA	Espagne	IG	100.00	IG	100.00	0.00
EBV Spain	Espagne	(sous-groupe EBV)	IG	100.00	IG	100.00
Tarjeta Gasolina Edenred	Espagne	IG	100.00	IG	100.00	0.00
Integro Worldwide SA	Espagne	IG	75.00	IG	75.00	0.00
Timex Card Estonie	Estonie	(sous-groupe UTA)	IG	100.00	IG	100.00
UTA Estonia OÜ	Estonie	(sous-groupe UTA)	IG	100.00	IG	100.00
Edenred Finland	Finlande	IG	100.00	IG	100.00	0.00
Vouchers Services	Grèce	IG	51.00	IG	51.00	0.00
UTA Magyarország Kft.	Hongrie	(sous-groupe UTA)	IG	100.00	IG	100.00
Nikosax HU	Hongrie	(sous-groupe EBV)	IG	100.00	IG	100.00
Edenred UTA Mobility S.r.l.	Italie	IG	100.00	IG	100.00	0.00
Edenred Italia s.r.l.	Italie	IG	100.00	IG	100.00	0.00
IP Plus	Italie	IG	100.00	IG	100.00	0.00
EW Innovation	Albanie	IG	100.00	IG	100.00	0.00
UTA Latvija SIA	Lettonie	(sous-groupe UTA)	IG	100.00	IG	100.00
Timex Card Lithuania	Lituanie	(sous-groupe UTA)	IG	100.00	IG	100.00
UAB Areja	Lituanie	(sous-groupe EBV)	IG	100.00	IG	100.00
EBV Lithuania	Lituanie	(sous-groupe EBV)	IG	100.00	IG	100.00
UAB UTA Lithuania	Lituanie	(sous-groupe EBV)	IG	100.00	IG	100.00
Edenred Luxembourg	Luxembourg	IG	100.00	IG	100.00	0.00
Cube RE SA	Luxembourg	IG	100.00	IG	100.00	0.00
UTA Nederland B.V.	Pays-Bas	(sous-groupe UTA)	IG	100.00	IG	100.00

Société	Pays		2025		2024		Variation (en%)
			Méthode	Intérêt détenu (en%)	Méthode	Intérêt détenu (en%)	
UTA SP. Z.O.O. (ex-Timex Card)	Pologne	(sous-groupe UTA)	IG	100.00	IG	100.00	0.00
Nikosax Polska sp. z o.o.	Pologne	(sous-groupe EBV)	IG	100.00	IG	100.00	0.00
Edenred Polska	Pologne		IG	100.00	IG	100.00	0.00
EBV Poland	Pologne	(sous-groupe EBV)	IG	100.00	IG	100.00	0.00
Edenred Portugal Lda	Portugal		IG	50.00	IG	50.00	0.00
One Card	Portugal		IG	100.00	IG	100.00	0.00
UTA Czech s.r.o.	République Tchèque	(sous-groupe UTA)	IG	100.00	IG	100.00	0.00
Edenred CZ s.r.o.	République Tchèque		IG	100.00	IG	100.00	0.00
UTA Romania Services srl	Roumanie	(sous-groupe UTA)	IG	100.00	IG	100.00	0.00
Edenred Romania srl	Roumanie		IG	100.00	IG	100.00	0.00
Edenred Digital Technology Center	Roumanie		IG	100.00	IG	100.00	0.00
Benefit Systems SRL	Roumanie		IG	100.00	IG	100.00	0.00
Benefit Broker De Pensii Private	Roumanie		IG	100.00	IG	100.00	0.00
EBV Romania	Roumanie	(sous-groupe EBV)	IG	100.00	IG	100.00	0.00
UTA Freight UK Ltd	Royaume-Uni	(sous-groupe UTA)	IG	100.00	IG	100.00	0.00
Edenred UK Group Ltd	Royaume-Uni		NC	0.00	IG	100.00	-100.00
Edenred Incentives & Motivation Limited	Royaume-Uni		IG	100.00	IG	100.00	0.00
Prepay Technologies Ltd (Edenred Paytech)	Royaume-Uni		IG	100.00	IG	100.00	0.00
Edenred Corporate Payment UK	Royaume-Uni		IG	100.00	IG	100.00	0.00
The Right Fuel Card Group	Royaume-Uni		IG	100.00	IG	100.00	0.00
Diesel 24	Royaume-Uni		IG	100.00	IG	100.00	0.00
BE Fuelcards Holdings Ltd	Royaume-Uni		IG	100.00	IG	100.00	0.00
Be Fuelcards	Royaume-Uni		IG	100.00	IG	100.00	0.00
ChildCare Vouchers	Royaume-Uni		IG	100.00	IG	100.00	0.00
Luncheon Vouchers Catering Education Trust Limited	Royaume-Uni		IG	100.00	IG	100.00	0.00
Globalvcard Paysystems UK	Royaume-Uni		NC	0.00	IG	100.00	-100.00
ERG HoldCo Limited	Royaume-Uni		IG	100.00	IG	100.00	0.00
ERG MidCo 1 Limited	Royaume-Uni		NC	0.00	IG	100.00	-100.00
ERG MidCo 2 Limited	Royaume-Uni		NC	0.00	IG	100.00	-100.00
ERG BidCo Limited	Royaume-Uni		IG	100.00	IG	100.00	0.00
RG Engagement Group 2 Limited	Royaume-Uni		IG	100.00	IG	100.00	0.00
Reward Gateway (UK) Limited	Royaume-Uni		IG	100.00	IG	100.00	0.00
Xexec Limited	Royaume-Uni		IG	100.00	IG	100.00	0.00
Staff Treats Limited	Royaume-Uni		NC	0.00	IG	100.00	-100.00
Edenred Slovakia s.r.o	Slovaquie		IG	100.00	IG	100.00	0.00
UTA Slovakia s.r.o	Slovaquie	(sous-groupe UTA)	IG	100.00	IG	100.00	0.00
Ticket Service s r o	Slovaquie		IG	100.00	IG	100.00	0.00
UTA mobility SI, storitive d.o.o.	Slovénie		IG	100.00	IG	100.00	0.00
Edenred Sweden AB	Suède		IG	100.00	IG	100.00	0.00
Delicard Group AB	Suède		IG	100.00	IG	100.00	0.00
UTA Tank AG	Suisse	(sous-groupe UTA)	IG	100.00	IG	100.00	0.00
Timex Card Ukraine	Ukraine	(sous-groupe UTA)	IG	100.00	IG	100.00	0.00
Amérique Latine							
Edenred Argentina	Argentine		IG	100.00	IG	100.00	0.00
Soporte Servicios (*)	Argentine		IG	100.00	IG	100.00	0.00
Integ SA	Argentine		IG	75.00	IG	75.00	0.00
Ticket Serviços Brasil	Brésil		IG	89.00	IG	89.00	0.00
Edenred Brasil Participações (*)	Brésil		IG	100.00	IG	100.00	0.00
Edenred Soluções e Intituiçõesde Pagamento AHA SA	Brésil		IG	65.00	IG	65.00	0.00
Ticket Soluções HDFGT S.A	Brésil		IG	65.00	IG	65.00	0.00
Edenred Brasil Holding Financeira SA (*)	Brésil		IG	65.00	IG	100.00	-35.00
Ticket Soluções Holding Financeira SA (*)	Brésil		NC	0.00	IG	65.00	-65.00
Edenred Soluções de Mobilidade e Intituições de Pagamento HU SA	Brésil		IG	65.00	IG	65.00	0.00
Repom S.A	Brésil		IG	46.23	IG	45.50	0.73
Ticket Gestão em Manutenção EZC S.A.	Brésil		IG	50.00	IG	50.00	0.00
Ticket Freto	Brésil		MEE	46.96	MEE	46.96	0.00
Levo Log	Brésil		MEE	46.96	MEE	46.96	0.00
Edenred Serviços Empresariais	Brésil		IG	100.00	IG	100.00	0.00
Good Card	Brésil		MEE	35.00	MEE	35.00	0.00
Sysdata Tecnologia e Participacoes LTDA	Brésil		IG	65.00	IG	65.00	0.00
Greenpass Tecnologia em Pagamentos SA	Brésil		IG	33.15	IG	33.15	0.00
Integro Marketing Brasil Ltda	Brésil		IG	75.00	IG	75.00	0.00
Conecttec	Brésil		MEE	6.50	MEE	6.50	0.00

			2025		2024		
			Méthode	Intérêt détenu (en%)	Méthode	Intérêt détenu (en%)	Variation (en%)
Société	Pays						
RB Serviços	Brésil	Entrante	IG	89,00	IG	89,00	0,00
RB Rede de Benefícios	Brésil		IG	89,00	IG	89,00	0,00
Pagbem	Brésil		IG	46,23	IG	45,50	0,73
Embratec Tecnologia HEQ LTDA	Brésil		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Repom Holding Financeira S.A (*)	Brésil		IG	100,00	N/A	N/A	N/A
Edenred Chile	Chili		IG	74,35	IG	74,35	0,00
Integro chile S.A	Chili		IG	75,00	IG	75,00	0,00
Edenred Colombia S.A.S	Colombie		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Big Pass S.A.	Colombie		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Integro Colombia S.A.S	Colombie		IG	75,00	IG	75,00	0,00
Nectar Tech International SA	Costa Rica		IG	91,00	IG	91,00	0,00
Operadora de Programas de Abasto Multiple SA de CV	Mexique		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Edenred Mexico	Mexique		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Vales y Monederos Electronicos Puntoclave	Mexique		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Merchant Services de Mexico S.A. de C.V.	Mexique		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Servicios Edenred	Mexique		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Fintech Mexico	Mexique		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Nectar Technologies Mexico	Mexique		IG	91,00	IG	91,00	0,00
Gointegro Mexico SA de CV	Mexique		IG	75,00	IG	75,00	0,00
Edenred Peru	Pérou		IG	67,00	IG	67,00	0,00
Efectibono	Pérou		IG	67,00	IG	67,00	0,00
Integro Peru	Pérou		IG	75,00	IG	75,00	0,00
Westwell Group (*)	Uruguay		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Luncheon Tickets	Uruguay		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Promote S.A.	Uruguay		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Ajiner Investment SA	Uruguay		IG	75,00	IG	75,00	0,00
Cestaticket Services C.A.	Venezuela		IG	57,00	IG	57,00	0,00
Inversiones Quattro Venezuela	Venezuela		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Inversiones Cinq Venezuela	Venezuela		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Inversiones Huit Venezuela	Venezuela		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Inversiones Neuf Venezuela	Venezuela		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Inversiones Dix Venezuela	Venezuela		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Inversiones Onze 2040	Venezuela		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Inversiones Douze Venezuela	Venezuela		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Inversiones Quatorze	Venezuela		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Inversiones Quinze 1090	Venezuela		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Inversiones Seize 30	Venezuela		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Reste du Monde							
Gameo Arabia	Arabie Saoudite		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Reward Gateway Pty Limited	Australie		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Globalvcard Canada	Canada		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Beijing Surfgold Technology Ltd	Chine		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Accentiv' Shanghai Company	Chine		IG	100,00	IG	100,00	0,00
C3 Card International Limited	Emirats Arabes Unis		IG	100,00	IG	100,00	0,00
C3 Edenred LLC	Emirats Arabes Unis		IG	49,00	IG	49,00	0,00
Edenred Africa DMCC	Emirats Arabes Unis		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Edenred North America inc	Etats-Unis		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Edenred Commuter Benefits Solution	Etats-Unis		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Global Rewards North America	Etats-Unis		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Edenred F&M Americas Holding	Etats-Unis		IG	100,00	IG	100,00	0,00
CSI Entreprises Inc (Edenred Pay North America)	Etats-Unis		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Globalvcard LLC	Etats-Unis		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Go connect USA LLC	Etats-Unis		IG	75,00	IG	75,00	0,00
Reward Gateway (US) Inc.	Etats-Unis		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Matchup, LLC	Etats-Unis		NC	0,00	IG	100,00	0,00
Achieve Brand Integrity, LLC	Etats-Unis		NC	0,00	IG	100,00	-100,00
Brand Integrity Solution, LLC	Etats-Unis		NC	0,00	IG	100,00	-100,00
Xexec Inc	Etats-Unis		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Edenred India PVT ltd	Inde		IG	100,00	IG	100,00	0,00
SRI Ganesh Hospitality Services Private Ltd (*)	Inde		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Accentiv (India) Private Limited	Inde		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Edenred Japan	Japon		IG	100,00	IG	100,00	0,00
Edenred Global Rewards Singapore PTE Ltd	Singapour		IG	100,00	IG	100,00	0,00

Société	Pays	2025		2024		
		Méthode	Intérêt détenu (en%)	Méthode	Intérêt détenu (en%)	Variation (en%)
Edenred Fleet & Mobility Singapore (*)	Singapour	IG	100,00	IG	100,00	0,00
Edenred Singapour	Singapour	IG	100,00	IG	100,00	0,00
Smart Fleet Management Technology	Singapour	MEE	49,00	MEE	49,00	0,00
Edenred PTE Ltd. Taiwan Branch	Taiwan	IG	100,00	IG	100,00	0,00
Edenred Kurumsal Cozumler	Turquie	IG	100,00	IG	100,00	0,00
Edenred Thailand Ltd	Thailand	IG	100,00	IG	100,00	0,00
Holdings et autres						
ASM (*)	France	IG	100,00	IG	100,00	0,00
Gaméo (*)	France	IG	100,00	IG	100,00	0,00
Landray (*)	France	IG	100,00	IG	100,00	0,00
Saminvest (*)	France	IG	100,00	IG	100,00	0,00
GABC (*)	France	IG	100,00	IG	100,00	0,00
Veninvest Quattro (*)	France	IG	100,00	IG	100,00	0,00
Veninvest Cinq (*)	France	IG	100,00	IG	100,00	0,00
Veninvest Huit (*)	France	IG	100,00	IG	100,00	0,00
Veninvest Neuf (*)	France	IG	100,00	IG	100,00	0,00
Veninvest Onze (*)	France	IG	100,00	IG	100,00	0,00
Veninvest Douze (*)	France	IG	100,00	IG	100,00	0,00
Veninvest Quatorze (*)	France	IG	100,00	IG	100,00	0,00
Veninvest Quinze (*)	France	IG	100,00	IG	100,00	0,00
Veninvest Seize (*)	France	IG	100,00	IG	100,00	0,00

IG : Intégration Globale
MEE : Mise en équivalence
NC : Non Consolidée
(*) Holding

NOTE 13 Evènements postérieurs à la clôture

Emission obligataire

Edenred a placé, avec succès, le 8 janvier 2026, une émission obligataire d'un montant de 500 millions d'euros et d'une maturité de 7 ans. Les obligations, assorties d'un coupon de 3,75 % arriveront à échéance le 15 janvier 2033.

NOTE 14 Glossaire

14.1 Volume d'affaires



Le volume d'affaires est constitué du montant total du volume d'émission lié aux Avantages aux salariés, aux solutions de Motivation et récompenses, aux Programmes sociaux publics, et aux Services de Paiements inter-entreprises, et du volume de transactions lié aux Solutions de mobilité professionnelle et autres solutions.

14.2 Chiffre d'affaires opérationnel



Le chiffre d'affaires opérationnel correspond au chiffre d'affaires opérationnel généré par l'activité de titres de services dont la gestion est assurée par Edenred et au chiffre d'affaires généré par des activités à valeur ajoutées telles que les programmes de motivation, des services à la personne, des prestations liées à de l'événementiel. Ce chiffre d'affaires correspond au montant de la prestation facturée à l'entreprise client et est comptabilisé à la date de livraison des solutions.

14.3 Autres revenus



Les autres revenus correspondent aux revenus générés par le placement des fonds structurellement mis à la disposition d'Edenred entre :

- la date d'émission et la date de remboursement pour les titres de service prépayés ;
- et la date de chargement et la date d'utilisation des crédits pour les cartes prépayées.

Les autres revenus représentent des produits d'exploitation de ce métier et, cumulés avec le chiffre d'affaires opérationnel, forment le Revenu total du Groupe.

14.4 EBITDA



Cet agrégat est égal à l'excédent brut d'exploitation qui correspond au revenu total (chiffre d'affaires opérationnel et autres revenus) diminué des charges d'exploitation (hors amortissements et dépréciations). Cet agrégat est utilisé comme référence pour la détermination des rémunérations au niveau du Groupe et plus particulièrement pour celles des dirigeants dans la mesure où il reflète la performance économique de l'activité.

14.5 EBIT opérationnel



Cet agrégat est le Résultat d'exploitation avant autres charges et produits déduction faite des autres revenus.

14.6 EBIT



Cet agrégat est le « Résultat d'exploitation avant autres charges et produits », qui correspond au revenu total (chiffre d'affaires opérationnel et autres revenus), diminué des charges d'exploitation, amortissements (essentiellement actifs incorporels créés et acquis) et dépréciations hors exploitation.

L'EBIT exclut la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et exclut également les autres charges et produits enregistrés au sein du « Résultat d'exploitation y compris résultat des sociétés mises en équivalence ».

14.7 Tableau de flux de trésorerie consolidés



Il est présenté selon la même structure que celle utilisée pour la gestion interne du Groupe et isole, d'une part, les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, d'autre part les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et enfin les flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles incluent :

- la marge brute d'autofinancement avant autres charges et produits ;
- les encaissements ou décaissements liés aux autres charges et produits ;
- la variation du besoin en fonds de roulement ;
- la variation des fonds réservés.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement incluent :

- les investissements récurrents dont l'objet est le maintien ou le renouvellement d'actifs existants au 1^{er} janvier de chaque exercice et nécessaires à une exploitation normale ;
- les investissements de développement qui recouvrent les actifs immobilisés et les comptes de besoin en fonds de roulement des filiales nouvellement consolidées par intégration globale ainsi que la constitution de nouveaux actifs ;
- les produits des cessions d'actifs.

Les flux de trésorerie des activités de financement incluent :

- les variations des capitaux propres ;
- les variations des dettes et emprunts ;
- les dividendes ;
- les achats/ventes de titres d'autocontrôle ;
- les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle.

14.8 Données comparables



La croissance organique correspond à la croissance comparable, c'est-à-dire à périmètre et change constants. Cet indicateur reflète la performance commerciale du Groupe.

La variation d'activité (ou croissance organique) représente la variation entre les montants de la période en cours et de la période comparative, retraité des effets de change ainsi que des effets de cessions et/ou acquisitions. Les croissances en données comparables excluent temporairement le Venezuela, en raison du fort niveau d'inflation du pays.

En cas d'acquisition, l'impact de l'acquisition est neutralisé du montant publié de la période en cours et la variation d'activité est calculée par rapport à ce montant retraité de la période en cours.

En cas de cession, l'impact de la cession est neutralisé du montant publié de la période comparative et la variation d'activité est calculée par rapport à ce montant retraité de la période comparative.

La variation d'activité ainsi calculée est convertie au taux de change de la période comparative et divisé par le montant retraité de la période comparative.

ENRICH
CONNECTIONS.
FOR GOOD.

